

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire

**CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS
FORUM 3 : LA CHARTRE ET LES PERSONNES VULNÉRABLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 novembre 2010, 19 h
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2010.....	3
	MOT DU PRÉSIDENT.....	3
5	TABLE RONDE ANIMÉE PAR DOMINIQUE ILLIVIER, commissaire.....	7
	- Bernard St-Jacques (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal)	
	- Christine L'Écuyer (FADOQ Montréal)	
10	- Odile Joannette (Réseau autochtones de Montréal)	
	- Linda Gauthier (Regroupement activiste pour l'inclusion Québec)	
	- Marie-Christine Dufour (Culture Montréal)	
	- Jean-Claude Laporte (FRAPRU)	
15	Personnes-ressource : Colleen Sheppard, Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique, Université McGill James Archibald, Unité de formation en traduction, Université McGill	
	PÉRIODE DE QUESTIONS:	
	Serge Poulin.....	42
20	Thérèse Collin.....	46
	Henry Desbiolles.....	52
	Sharon Leslie.....	54
	Hector Mavilla.....	56
	Marie Leahy.....	61
25	Jean-Louis Landry.....	69
	De la STM, Mathilde Le Bouédec.....	72
	REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS :	
	Michael Lenczner.....	76
30	Robert Groulx.....	77

M. CLAUDE FABIEN, président :

35 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue aux audiences de la commission sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Nous en sommes ce soir à la troisième et dernière séance d'information.

40 Je vous présente rapidement les membres de la commission. Madame Dominique Ollivier à ma droite, monsieur André Beauchamp à ma gauche et moi-même, Claude Fabien. J'ai le plaisir de présider la commission. Les commissaires ne sont pas seuls pour accomplir leur travail, ils peuvent heureusement compter sur le concours des personnes de l'Office. Monsieur Olivier Légaré agit comme secrétaire de la commission; alors, il s'est joint à la grande table et il améliore sa position à chaque soir. Et l'Office est également présent ce soir par la présence
45 simultanée de son secrétaire général, monsieur Luc Doray et puis de madame Louise Roy qui nous honorent de leur présence et qui témoignent une fois de plus de l'intérêt qu'ils portent aux questions que nous étudions ce soir.

50 Alors, en appui à l'organisation de la séance également nous bénéficions du concours des personnes suivantes : Monsieur Louis-Alexandre Cazale, responsable de la coordination générale; à l'accueil, trois personnes : José Fernando Diaz, Delphine Dusabé et Simon Saint-Pierre. À la sonorisation, monsieur Jérémie Gagnon et nous n'avons pas de sténographe ce soir, madame Louise Philibert étant indisposée.

55 Alors, nos séances publiques comme celle de ce soir sont enregistrées; généralement un ou une sténographe est présent pour recueillir le verbatim de tout ce qui s'y passe, mais, en son absence, l'enregistrement sera transcrit de la même façon. Et donc, ça veut dire que le mot à mot de tout ce qui est dit ce soir en séance publique sera déposé sur le site internet de l'Office pour fins de consultation.

60 Alors, il sera d'autant plus important ce soir pour tous les intervenants, que ce soit ceux de la salle ou ceux de l'avant, de parler dans les micros parce que autrement, on ne pourra pas ni identifier les personnes, ni recueillir avec exactitude vos messages.

65 On me demande également, tant qu'à parler du site internet, on me demande de vous rappeler que vous êtes cordialement invités à aller sur le site. Il y a un questionnaire relatif à notre commission, un questionnaire auquel vous êtes invités à répondre et qui vous permet de donner des opinions sur divers sujets.

70 Évidemment, vous pouvez le faire sous forme de long mémoire et puis comparaître, revenir devant la commission dans un mois, mais vous pouvez d'ores et déjà vous servir de ce questionnaire du site internet pour faire passer vos messages qui deviennent à ce moment-là la matière à la réflexion de la commission.

75 La portée de ce que nous faisons ce soir ne se limite pas aux personnes physiquement présentes dans cette salle; elle s'étend donc à un public virtuel beaucoup plus étendu qui prendra connaissance de nos travaux et de vos interventions par internet. Internet, alors, je le dis pour renforcer votre sentiment d'utilité ou pour toutes les personnes présentes, mais puisque vous êtes ici, que vous vous êtes déplacés, la commission vous exprime toute sa reconnaissance pour nous faire bénéficier de votre participation.

80 Je dois, hélas, répéter un certain nombre d'informations pour le bénéfice de ceux et celles qui les entendront ce soir pour la première fois. Le mandat de la commission vient de deux sources. Il vient de l'article 42 de la Charte montréalaise elle-même qui avait prévu qu'une révision serait faite à terme fixe et ensuite, notre mandat, la deuxième source, c'est la volonté du comité exécutif qui s'est exprimée par une résolution qui nous mandate, mandate l'Office de
85 retenir aux fins d'une consultation publique les objets suivants. Un, l'évaluation des droits et responsabilités : pertinence, efficacité et couverture énoncée à la partie 2 de la Charte montréalaise excluant le droit d'initiative; et deuxième volet, l'évaluation des processus de suivi, d'enquête et de plainte prévus aux articles 32 à 41 de la Charte montréalaise.

90

La Ville, en plus, comme vous le savez sans doute, a déposé une proposition de ce qu'elle a appelé des ajustements à la Charte montréalaise, dont le texte est disponible sur internet et qui vous a déjà été présenté. Les modifications ou les ajustements proposés tiennent en trois pages et touchent 4 des 41 articles de la Charte montréalaise.

95

Notre consultation se déroule en deux phases bien distinctes. La première phase, c'est celle de l'information par la Ville et d'autres intervenants, information donnée aux citoyens, et la phase 2, on inverse le flux. Ce sont les citoyens qui donnent leur avis à la Ville et la commission devient leur porte-parole. Alors, ce soir, nous en sommes au troisième forum dans le cadre de la phase 1, qui est la phase d'information. Le forum de ce soir s'intitule : *La Charte montréalaise et les personnes vulnérables*.

100

En première partie, ce soir, nous assisterons à une table ronde animée par ma collègue commissaire, madame Dominique Ollivier, et en deuxième partie, la table ronde se poursuivra en incluant, en vous incluant, en incluant toutes les personnes qui voudront bien y participer. Le nom des intervenants de la première partie se trouve sur l'ordre du jour qui vous a été remis à l'entrée avec des petites modifications qu'on vous indiquera. Alors, je vais laisser tantôt à ma collègue Dominique Ollivier le soin de vous les présenter.

105

Après ces interventions, nous ferons une pause-santé d'environ 15 minutes et nous reviendrons dans cette salle pour la suite de la table ronde qui continuera d'être animée par madame Ollivier. Vous serez invités à y participer en posant des questions aux intervenants de la première partie ou à la Ville ou en plus à l'ombudsman.

110

Alors, exceptionnellement ce soir, comme hier soir, vous êtes dispensés de vous inscrire préalablement au registre des questions pour être entendu; donc, nous assouplissons la formule. Il vous suffit d'aller au micro, d'attendre que l'animateur vous invite à prendre la parole et de commencer votre intervention en prononçant clairement votre nom dans le micro.

115

L'Office déroge à sa méthode habituelle en remplaçant le jeu des questions et réponses par un exercice de dialogue entre les citoyens, les intervenants, la Ville et l'ombudsman sur les

120

125 questions à l'étude. Le but, c'est de stimuler la réflexion collective et de faire apparaître le plus d'informations possibles même si la frontière entre l'information et l'opinion sera plus difficile à respecter dans le contexte d'un tel échange, mais notre animatrice verra à nous guider dans ce sentier sinueux si nécessaire. Je dois vous dire que le forum qui a été animé hier soir a très bien fonctionné et a comblé nos attentes.

130 For those of you who will feel more comfortable to participate in the discussion in English, please feel free to do so. Si un citoyen veut poser une question à la Ville ou à l'ombudsman sur un sujet autre que ceux couverts par le forum de ce soir, non seulement il peut le faire, mais c'est la dernière occasion qu'il aura de le faire. Alors, l'animateur cependant jugera s'il est opportun qu'une réponse soit donnée à la question immédiatement ou s'il serait préférable de la tenir en suspens quelques minutes pour ne pas rompre la dynamique de la discussion. Mais de toute façon, nous prendrons le temps qu'il faut pour répondre à toutes les questions ce soir qu'elles se rapportent ou non au thème de notre forum.

135 Je vous rappelle que le climat de nos travaux doit demeurer serein. Les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Les interventions qui porteraient atteintes aux droits fondamentaux ou à la réputation sont irrecevables.

140 La deuxième phase de la consultation publique se tiendra dans un mois, les 13, 14 et 15 décembre. C'est la phase où les citoyens sont appelés à présenter leurs avis, leurs opinions, leurs suggestions. La date limite pour la remise des mémoires ou pour demander une intervention orale a été fixée au 9 décembre. Après ces audiences, la commission entre en délibéré, en phase de délibéré. La commission va analyser l'information reçue et les opinions. Elle rédigera ensuite son rapport final.

145 Ce rapport est présenté au maire et au président du comité exécutif de la ville. Le rapport de la commission est purement consultatif et les décisions relatives à d'éventuelles modifications à la Charte ou à ses méthodes de mise en œuvre appartiennent, comme vous le savez, aux élus. Alors, ça clôt le point 1. Sans plus tarder, nous passons au point 2 et je cède la parole à ma collègue, Dominique Ollivier.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

155 Merci beaucoup, Monsieur le président. Bonsoir à tout le monde. Merci d'être venus ce
soir pour notre deuxième forum. Je suis accompagnée par, comme vous pouvez voir, la table
est la plus grande qu'on ait depuis trois soirs, et on est donc accompagné par neuf personnes
qu'on a invitées pour représenter, pour un peu déclencher la discussion, être capable de
représenter diverses sensibilités.

160 C'est sûr que bien du monde pourrait être présent à cette table-là, mais ce soir ce qu'on
a voulu avoir, c'était des points de vue pour qu'on puisse commencer à partir, et comme l'a
indiqué monsieur le président, tout de suite après en deuxième partie, bien, la table s'élargit et
vous pouvez considérer que vous avez tous une place et que vous pouvez donc faire vos
165 commentaires, vous pouvez poser des questions, vous pouvez avoir des questions
d'éclaircissement, etc., soit à nos invités qui sont ici ou encore, comme il l'a dit, aux
représentants de la Ville ou à l'ombudsman et même entre vous si entre citoyens on veut
ramener différents points de vue. Donc, ça va être intéressant.

170 Sans plus tarder, je vais vous présenter les gens qui sont avec nous ce soir - Je me lève
parce que de ma position, c'est pas évident que je peux voir tout le monde. Alors, je vais aller
me joindre à vous de ce côté-ci de la salle - Alors, les gens qui sont avec nous ce soir, je vous
les présente.

175 Il y a madame Linda Gauthier du Regroupement activiste pour l'inclusion au Québec, le
RAPLIQ. Monsieur Patenaude de la Ville, mais qui n'interviendra pas dans un premier temps; on
vous laissera répondre aux questions après la pause. Madame Marie-Christine Dufour de
Culture Montréal. Monsieur James Archibald qui est au Centre des langues de l'Université
McGill. C'est bien ça, oui? Ensuite, monsieur Jean-Claude Laporte du FRAPRU. Madame
180 Sheppard du Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique. Mes collègues
commissaires. Madame L'Écuyer de la FADOQ. Monsieur St-Jacques du Réseau d'aide aux
personnes seules et itinérantes de Montréal. Et monsieur McCutcheon de la Fondation
Émergence. Madame Joannette qu'on reçoit avec plaisir qui vient du Réseau Autochtone de

185 Montréal. Et bien sûr, l'ombudsman et notre secrétaire qui, comme dit le président, améliore un peu sa position et commence à se rapprocher de nous.

190 Alors, écoutez, ce soir, on va avoir une formule que j'espère qui va être assez dynamique, qui devrait un peu ressembler à droit de parole. Contrairement aux autres soirs pour ceux qui ont été avec nous depuis deux soirs, il n'y aura pas vraiment de présentations formelles, mais on va plus par le biais de questions essayer de comprendre quelle a été l'expérience que les gens ont eue sur la Charte de Montréal, ce qu'ils en pensent, comment on pourrait l'améliorer pour eux, est-ce que c'est pertinent, c'est quoi les difficultés et les écueils qui restent encore et sur lesquels il faudrait certainement que la commission se penche et un peu en quoi cette Charte qui en fait veut nous protéger, des droits et responsabilités, qui veut nous protéger, qui veut améliorer nos relations avec la Ville, et en quoi est-ce qu'elle peut aider à l'action et prendre vie - hier soir, il y a quelqu'un qui a utilisé cette expression-là que je trouve tout à fait appropriée. Comment est-ce qu'on peut donner vie à une charte dans notre action citoyenne par le biais de divers groupes de la population que cette charte devrait aider?

200 J'aurais presque envie de commencer en vous demandant, Madame Sheppard, comme experte sur toutes les questions de charte, de nous dire un peu ce que vous pensez de cette charte par rapport effectivement à toutes les autres chartes et instruments juridiques qui existent?

205 **Mme COLLEEN SHEPPARD :**

210 Merci. J'avais pas préparé ça, mais en tout cas, c'est pas grave. Non, mais effectivement, parce que moi j'enseigne le droit constitutionnel et aussi j'enseigne un cours, un séminaire sur la discrimination et le droit à l'égalité, alors, souvent dans mon travail, je travaille avec surtout la Charte canadienne des droits de la personne et la Charte québécoise et pas beaucoup avec la Charte montréalaise. Je dois vous dire que cette année pour la première fois, j'ai présenté un peu l'idée que... j'ai dit, bon, ça existe aussi dans un cours sur la discrimination que je donne.

215 Mais il y a aussi tout l'aspect international. Il y a tous les instruments sur les droits de la
personne au niveau international. Alors, quand on regarde les chartes, toutes ces chartes, on
doit dire quels sont les droits fondamentaux, quelles sont les choses essentielles qu'on met dans
les instruments très importants au niveau du droit parce qu'ils sont plus importants, les
instruments constitutionnels surtout, ils sont plus importants. On peut utiliser les textes
220 constitutionnels pour questionner tous les autres droits dans la société.

Alors, ce qui est intéressant au niveau des chartes, et il y a la Charte canadienne par
exemple, les droits fondamentaux sont beaucoup plus généraux que les droits exprimés dans la
Charte montréalaise. Dans la Charte québécoise, on a les libertés fondamentales, la liberté de
225 religion, il y a la liberté d'expression, les droits judiciaires par exemple; il y a la protection contre
la discrimination. On a la même chose dans la Charte québécoise. On a aussi dans la Charte
québécoise, c'est plus avancé à mon avis que la Charte canadienne. On a les droits
socioéconomiques, sauf qu'on ne peut pas aller devant le tribunal pour plaider, pour demander
un remède pour ces droits.

230 Mais dans la Charte montréalaise, on trouve les droits beaucoup plus précis et
intéressants d'une certaine façon parce qu'on a les protections comme vous avez devant vous,
mais on a d'abord les valeurs des principes généraux, mais on a la démocratie participative, on a
la version en français, et toute l'idée de la démocratie participative, on ne trouve pas dans les
235 autres chartes. Ça, ça touche aussi la mise en œuvre et la substance. Il y a aussi la vie
économique et sociale et on parle ici des choses comme la pauvreté qui touchent vraiment des
personnes vulnérables et les questions qu'on discute ce soir, on ne voit pas ça beaucoup.

Il y a les droits socioéconomiques dans la Charte québécoise, mais il y a tout l'aspect...
240 les droits socioéconomiques sont très controversés dans le monde juridique, parce que jusqu'à
quel point est-ce qu'on peut demander à la société de nous donner les droits de base
socioéconomiques? Et on a des choses comme la vie culturelle, loisirs, activités physiques et
sport, l'environnement et développement durable. Encore une fois, ce ne sont pas des droits
qu'on voit normalement dans les chartes de droits.

245

Alors, je vais finir la lecture.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:

250 Alors, dans ce sens-là, vous diriez que la Charte est donc particulièrement innovante?
C'est un peu ce qu'on nous dit depuis quelques jours, qu'on innove à Montréal avec un instrument de ce type-là.

Mme COLLEEN SHEPPARD :

255 Oui. Juste une autre chose, mais c'est parfois plus facile de mettre beaucoup de choses très intéressantes et novatrices dans une charte s'il n'y a pas vraiment un processus pour exiger le respect.

260 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Des résultats effectivement.

Mme COLLEEN SHEPPARD :

265 Alors ça, c'est un autre aspect.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

270 C'est un des aspects qu'on aimerait bien aborder ce soir. Vous l'avez dit, c'est une charte qui touche effectivement des personnes et qui nomme un certain nombre de réalités et qui touche les personnes qui sont à risque d'exclusion ou qui sont vulnérables, qui sont plus vulnérables et qui veut les protéger dans leurs relations avec la Ville.

275 En ce sens-là, on a plusieurs groupes ici qui travaillent de façon assez régulière avec la Charte, au moins deux plus particuliers. Si d'autres personnes, vous voulez faire un

commentaire par rapport à ce qui est dit, n'hésitez pas à me faire signe et je pourrai vous donner la parole, mais je dirais plus spécialement peut-être madame Gauthier. Vous, vous avez un cas très particulier d'utilisation de la Charte, une expérience intéressante.

280

Mme LINDA GAUTHIER :

Alors, oui, étant à la barre d'un organisme œuvrant en défense des droits des personnes en situation de handicap, on a, notre équipe en fait, je dirais qu'on va souvent dans les conseils d'arrondissement; presque tous les mois, on fait un petit peu le tour et on revendique beaucoup beaucoup de choses. On s'appuie sur des articles de la Charte montréalaise, de la Charte québécoise des droits aussi, mais surtout de la Charte montréalaise parce qu'évidemment, on est dans des conseils d'arrondissement.

285

290

Alors, je trouve que c'est un outil qui est très très très important pour tous les citoyens, toutes les citoyennes, sauf que j'ai remarqué depuis qu'on s'en sert qu'elle est malheureusement trop exclusive. Nous, les panelistes ici ce soir, on représente justement des groupes de personnes vulnérables, pas que je me sente particulièrement comme ça, mais c'est un terme qui me chicote un peu, mais en tout cas, bref, c'est celui-là qu'on a trouvé pour le moment.

295

En travaillant cet outil-là, je me disais, je pensais même à mes collègues, je pensais autant au groupe que monsieur McCutcheon représente, madame de Culture Montréal et tout ça, et je me disais, vraiment, elle n'est pas inclusive cette charte-là; elle est faite pour monsieur et madame tout le monde, elle est blanche, debout, et c'est un outil qui n'a pas été pensé, je pense, pour toutes les situations et tous les états de tous les individus.

300

Alors, évidemment, si elle était parfaite, on ne serait pas ici ce soir; j' imagine qu'il n'y aurait pas eu matière à révision et je pense que c'est un outil que la majorité des groupes, même si on n'est pas un groupe, si on est un individu, il faut s'en servir. Il faut qu'elle soit révisée bien évidemment et puis c'est génial qu'elle soit là parce que c'est vrai qu'elle est innovatrice.

305

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:

310 O.K. Quand vous dites qu'elle est conçue, puis vous dites qu'elle n'est pas très inclusive, pourriez-vous nous donner des exemples concrets peut-être de choses que vous avez vécues que vous trouvez qui ne sont pas..?

Mme LINDA GAUTHIER :

315 Ben oui, souvent, parce qu'à un moment donné, je suis passée à travers quelque chose, on parlait, je pense que c'est au chapitre sécurité, je ne l'ai pas noté comme tel, mais on dit que c'est important qu'il y ait des mesures qui soient prises pour assurer la sécurité des femmes. Ben, je suis désolée, mais ça peut être aussi la sécurité des hommes. Parce qu'il arrive plein de choses. Il est arrivé quelque chose à une personne... ça n'a pas besoin d'être une personne
320 handicapée nécessairement, mais dans le parc Lafontaine il y a quelques mois, et c'était un homme. Alors, c'est à ce niveau-là. C'est pas inclusif. Il y en a plein d'autres aussi qui ne pensent pas...

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:

325 Alors, vous trouvez qu'elle nomme peut-être un peu trop des groupes, qu'elle identifie trop certains groupes?

Mme LINDA GAUTHIER :

330 Trop et pas assez.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Et pas assez en même temps.

335 **Mme LINDA GAUTHIER :**

Exactement. C'est ça.

340 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Madame L'Écuyer de la FADOQ, hier, on a eu une présentation du Conseil des jeunes et qui justement parlait de toutes les questions de différence d'âge, etc. Pouvez-vous me parler un peu de votre pratique à vous?

345 **Mme CHRISTINE L'ÉCUYER :**

350 Avant de vous parler de la pratique, j'aimerais vous situer un peu statistiquement pour nous, la population vulnérable des aînés sur l'île de Montréal. On dit que 40% des aînés du territoire déclarent une incapacité. On dit, ça c'est à partir de Statistiques Canada, 31% vivent sous le seuil de faible revenu, puis 36% vivent seuls, et vous avez 10% de la population des aînés qui déclarent vivre ces trois incapacités.

355 Donc, pour nous, on est au cœur ici de ce qu'on appelle une population vulnérable. Dans la Charte des droits et responsabilités de la ville, la FADOQ a utilisé cette charte-là, elle l'a utilisée pour enseigner spécialement ses membres sur son existence et deux chapitres qui nous tenaient plus à cœur, c'est la vie économique et sociale et tout ce qui touchait les activités physiques, loisirs, puisqu'on prône le bien-être de la population par la promotion d'activités physiques. Donc, on trouvait intéressant de renseigner nos membres.

360 Par ailleurs, moi ce que je dirais, c'est en termes d'efficacité et de couverture des droits et responsabilités, j'aimerais ça que la Charte tienne compte davantage de la protection du droit des aînés, que ce soit davantage comme incorporé à l'intérieur de la Charte, la participation aux droits aussi, puis l'image qu'on véhicule des personnes aînées.

365 Si vous voulez que je vous explique un petit peu rapidement, c'est pas long.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:

Allez-y. Allez-y.

370 **Mme CHRISTINE L'ÉCUYER :**

375 Quand je parle de protection, je vous dirais que je me réfère au droit à la sécurité physique, alors ça, c'est tenir compte de la vulnérabilité, à l'abus et aux mauvais traitements, au droit à la sécurité routière, au droit au logement convenable qu'on a dans la Charte bien entendu, et abordable, au droit de disposer d'un niveau de vie suffisant aussi, mais tout ça, c'est dans le but de prévenir chez les aînés entre autres et plusieurs, donc, autres personnes qu'on identifie plus vulnérables pour contrer la pauvreté et l'exclusion.

380 Quand je parle de participation, je me réfère au besoin de jouer un rôle plus actif et utile dans la société, donc, favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements sportifs et de loisirs collectifs. Dans les centres de loisirs, c'est facile pour un jeune, une famille; mais pour les aînés, c'est presque inexistant. Au transport entre autres, aménager des parcs, des infrastructures qui tiennent compte des besoins évolutifs de la population. On veut améliorer la vie sociale des personnes aînées, puis ça passe selon nous par là.

385 L'image pour moi se révèle à la nécessité de présenter des aînés de manière positive, active et sans discrimination. Dans la Charte, on parle de combattre la discrimination et le profilage racial, le racisme, le sexisme, j'aimerais qu'il soit ajouté, si on les énumère, l'âgisme aussi, puisque l'âgisme, c'est des préjugés, puis des attitudes très négatives en regard de l'âge.

390 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:**

Oui. On va revenir un peu tout à l'heure sur les améliorations qu'on suggère.

395 **Mme CHRISTINE L'ÉCUYER :**

Oui, tout à fait.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

400 Mais dans la pratique pour l'instant, c'est un outil dont vous vous êtes servi qui vous apparaît pertinent et c'est important?

Mme CHRISTINE L'ÉCUYER :

405 Oui, tout à fait.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire:

410 Et qui est important. Puisque vous parliez tout à l'heure de droit du logement, on va aller à la personne qui est à côté de vous, monsieur St-Jacques. Vous, vous représentez les personnes seules et itinérantes de Montréal. Avez-vous une pratique d'utilisation de la Charte?

M. BERNARD ST- JACQUES :

415 Pas particulièrement. Il est sûr que concernant les personnes itinérantes, pour nous, l'approche de la Charte est une démarche qui était particulièrement individuelle, citoyenne sur une base individuelle. Évidemment une personne itinérante a beaucoup de difficulté à faire valoir, à faire les recours nécessaires, puis quand il s'agit des organismes pouvant leur venir en aide qui pourraient les intégrer, il y a peut-être un manque de connaissance justement de la
420 Charte ou de ses dispositions ou l'utilisation d'autres recours qui ont fait en sorte qu'il n'y a pas eu une utilisation réelle de cette charte-là.

Je pourrais revenir peut-être un petit peu plus tard peut-être plus sur davantage des dispositions, des aspects. Il est évident que le recours qui n'est pas judiciaire peut constituer un

425 peu un frein. On va trouver, chercher, c'est souvent pas le premier recours qu'on a avoir
tendance à faire en utilisant la Charte montréalaise. Tant qu'à ça, on va peut-être essayer de
trouver d'autres leviers. Il y a, comme je disais, une méconnaissance de la question.

430 Il y a aussi un peu l'impression qu'on ne peut pas s'attaquer à des choses qui existent
déjà. Toute la question de la réglementation municipale, revenir sur des règlements qui sont
existants, qui ont été appliqués, tout ça.

435 Aussi, il y a le domaine de l'hébergement qui est beaucoup cité au niveau des personnes
en situation d'itinérance.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Tout à fait.

440 **M. BERNARD ST-JACQUES :**

445 Et ça, c'est sûr que c'est un domaine dans lequel il y a eu d'autres moyens qui ont été
développés avec la Ville, il y a eu d'autres structures, d'autres leviers qui fait en sorte que même
si le système n'est pas parfait, même si on ne trouve pas d'espace nécessairement pour tout le
monde, il y a de la place pour tous les itinérants qui veulent dormir à Montréal.

450 Donc, en ce sens-là, ce droit spécifique, un peu comme madame Sheppard identifiait
des cas spécifiques tout à l'heure, il y a des aspects là-dessus qu'il y avait d'autres voies. On
pourra voir tout à l'heure peut-être d'autres aspects, d'autres axes, puis peut-être d'autres
interventions que la Charte pourrait faire.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

455 Tout à fait. Mais d'après vous, est-ce que vous diriez que ça demeure un outil pertinent
pour les groupes que vous représentez?

M. BERNARD ST-JACQUES :

460 Pour être bien honnête, quand elle est sortie, on l'a vue vraiment, on a apprécié le discours, le libellé; c'est tout dans l'application par la suite, de se retrouver ici, ça permet aussi de donner une deuxième publicité aussi à la Charte qui va pouvoir peut-être circuler. Ça va peut-être pouvoir... Autant on a laissé un peu tomber voyant qu'il n'y a nécessairement peut-être pas de prise avec la population vulnérable qu'on représente, et avec d'autres, de ce que j'ai compris, mais c'est ça, c'est ces leviers-là que je pense qu'on a à développer.

465 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Dont on pourra en parler.

M. BERNARD ST-JACQUES :

470

C'est un bon exercice pour faire ça.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

475 D'accord. Merci beaucoup. Je vais aller à vous, Monsieur Laporte, du FRAPRU puisqu'on parlait de question de logement. Allez-y donc là-dessus. D'abord, est-ce que vous avez utilisé la Charte? Est-ce que pour vous, c'est un outil pertinent?

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE :

480

Oui. En fait, un peu comme Bernard qui vient de mentionner, lorsque la Charte est sortie, on l'a vu passer, mais on l'a juste vu passer, on ne s'en est pas préoccupé. Je pense qu'on s'est dit sans même trop y réfléchir : nous, on fait valoir nos droits, le droit des locataires, le droit au logement d'une autre manière, donc, une Charte, à quoi ça va bien servir?

485

Je dois tout de suite rajouter que depuis que l'Office de consultation publique nous a approchés pour faire cet exercice-là, évidemment j'ai lu tout ce qu'il fallait lire sur le sujet et ça a quand même initié une réflexion sur l'utilisation de la Charte.

490 Je dois par contre dire que ça va demeurer qu'un outil qui peut être politique, c'est-à-dire qu'on peut s'en servir pour arriver devant des élus et leur dire « Regardez, il y a quand même quelque chose qui a été adopté, qui est officiel. Faites donc en sorte dans la réglementation, dans vos gestes, de se rapprocher le plus possible de qu'est-ce qui est écrit là.»

495 Mais pour nous, les droits, le droit au logement en particulier, ça repose sur des gestes concrets. Alors, peu importe ce qui est écrit dans la Charte canadienne, québécoise, dans le Pacte international de l'ONU sur les droits socioculturels, on peut s'en servir, mais c'est du papier.

500 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Bien.

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE :

505 C'est dans les gestes concrets, dans la réglementation qu'on peut obtenir des choses. C'est par des budgets qu'on peut faire améliorer les droits des locataires et pour nous, ça passe par deux choses : ça passe par la lutte, et c'est très important, et ça passe par le dialogue; mais juste le dialogue, c'est pas bon, ça prend absolument la lutte et des fois le dialogue doit être
510 rompu parce qu'il y a des personnes qui ont trop les oreilles sourdes qu'il faut uniquement axer sur la lutte avant de leur faire ouvrir un peu les oreilles.

515 Mais pour nous, on essaie toujours d'axer notre travail lutte et dialogue pour faire valoir les droits des locataires. On parle beaucoup dans la Charte, mais dans les autres aussi, j'imagine, on parle beaucoup de démocratie participative, on parle beaucoup de participation citoyenne, mais lorsque certains droits fondamentaux sont bafoués comme celui au logement, il

520 est beaucoup plus difficile d'être, entre guillemets, un bon citoyen ou une bonne citoyenne et de participer à la vie démocratique et à la vie citoyenne en général parce que la première préoccupation qu'on a, c'est de réussir à rejoindre les deux bouts, c'est de réussir à améliorer son sort pour avoir peut-être un meilleur toit, c'est de faire en sorte que les enfants vont être bien nourris pour peut-être arriver un peu mieux à l'école. Donc, tout ça fait en sorte que certains droits en briment d'autres.

525 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Donc, on est plutôt dans une hiérarchie de besoins si on vous entend. Monsieur McCutcheon, vous, est-ce que vous avez utilisé la Charte? Est-ce qu'elle vous paraît pertinente? En quoi est-ce que ça aide votre action?

530 **M. LAURENT McCUTCHEON :**

Je vais d'abord situer qu'est-ce que c'est que la Fondation Émergence.

535 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Bien sûr, allez-y.

M. LAURENT McCUTCHEON :

540 La Fondation Émergence, c'est une créature du service d'écoute téléphonique Gai Écoute qui offre des services en regard de l'orientation sexuelle, et la Fondation Émergence a comme mission de faire la lutte et combattre l'homophobie.

545 Donc, on a un intérêt avec cette Charte en raison du motif de l'orientation sexuelle qui est inclus dans la Charte. Je vais vous dire que les communautés gais et lesbiennes, transgenres, bisexuelles, en tout cas, tout notre monde, c'est une communauté en émergence. Il y a peu

d'années, on n'entendait pas parler des homosexuels, des lesbiennes, qui étaient tous dans le placard et la sortie du placard, on la doit au phénomène des chartes.

550 D'abord, la Charte québécoise, en 1977 on a inclus l'orientation sexuelle dans la Charte québécoise; ensuite de ça, dans la Charte canadienne en 1982 n'incluait pas le motif de l'orientation sexuelle, mais la Cour suprême du Canada a dit qu'on devait inclure le motif de l'orientation sexuelle. Par la suite, on a fait tous nos gains en vertu des chartes et moi qui travaille beaucoup dans ce domaine-là, je vous avoue que je ne connaissais à peu près pas la
555 Charte montréalaise.

Donc, c'est un peu une découverte pour moi qui revendique des droits depuis des années de savoir qu'il en existe une à la Ville de Montréal. Donc, c'est sûr qu'on a l'intention de s'en prévaloir au maximum des possibilités qui sont là.

560 Par contre, quand je la lis, je constate qu'il y a beaucoup d'engagements qui sont d'ordre général. C'est des engagements de la Ville et je comprends qu'il y a un engagement à ce qu'il n'y ait pas d'homophobie dans les services offerts par la Ville de Montréal.

565 Par contre, ce que je souhaiterais, c'est qu'au-delà des engagements généraux, j'aimerais ça qu'il y ait des mesures concrètes. Quand on dit « combattre les discriminations », et on énumère à cet article-là tous les motifs de discrimination qui sont inclus dans les chartes tant canadienne que québécoise, et on inclut les mêmes motifs dans ceux de la Ville de Montréal, mais une fois qu'on l'a dit, qu'on l'a énoncé qu'on ne veut pas faire de discrimination,
570 moi je pense que cette charte ne crée pas de droit. Il n'y a pas de droit de contestation devant les tribunaux. Donc, on n'a pas de recours concret.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

575 Oui.

M. LAURENT McCUTCHEON :

580 Par ailleurs, je crois que cette charte a sa valeur. Elle est utile, mais elle serait utile dans le sens où la Ville de Montréal serait proactive dans le sens qu'elle devrait avoir, peu importe les motifs de discrimination, que ce soit sur la race, la couleur, la religion, l'orientation sexuelle, je pense que la Ville de Montréal devrait avoir des mesures proactives de façon à ce que quand on énonce qu'on doit combattre la discrimination, après l'avoir énoncé, je pense qu'on a l'obligation d'en faire la sensibilisation, d'éduquer la population. Et comme la population ne connaît à peu près pas la Charte de Montréal, j'en arrive à la conclusion qu'on n'en a pas fait beaucoup la promotion. Donc, je souhaite qu'on le fasse. J'ai pris connaissance d'une recommandation qui dit « *prendre les mesures adéquates visant à promouvoir avec les partenaires du milieu les droits énoncés dans la Charte montréalaise.* »

590 Donc, je pense que cette proposition qui est faite, d'amendement à la Charte, devra donner du sens à la Charte pour qu'on ait vraiment l'impression que cette charte apporte des droits à la population puisqu'on n'a pas vraiment le droit de la contester, mais au moins que les gens la connaissent bien et qu'il y ait des mesures adéquates.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

595 O.K. Merci. Madame Joannette, je vais enchaîner avec vous. On sait qu'il y a une population d'origine autochtone qui est ici à Montréal qui est bien présente et qui vit des problématiques qui sont particulières. En quel sens est-ce que cette charte-là, quel regard portez-vous sur cette charte-là?

Mme ODILE JOANNETTE :

600
605 Moi aussi brièvement, je vais juste vous parler un petit peu du Réseau. Le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal a vu le jour, c'est tout récent, c'est en 2008. Il y a eu une étude des besoins de la communauté autochtone à Montréal et de là est sorti plusieurs constatations très claires.

610 Quand un autochtone arrive à Montréal, souvent c'est pour des raisons de logement parce qu'il y a énormément de manque de logements dans les communautés autochtones ou les collectivités Inuits du Nord, pour des accès à des études postsecondaires, donc, au-delà du secondaire et même des fois au-delà du primaire, on doit sortir de la communauté pour y avoir accès, ou encore pour la recherche d'une vie meilleure parce qu'on sait que les conditions sont difficiles et on a l'impression qu'on pourrait avoir accès à une vie meilleure en s'installant dans une ville comme Montréal.

615 Au dernier recensement, on a appris que Montréal était la huitième ville au Canada avec la plus forte population autochtone. Donc, de tout ça a émergé l'importance de dire, bon, il faut qu'on analyse les besoins de la communauté autochtone, il faut qu'on voit qu'est-ce qu'on veut faire en mobilisant tout le monde.

620 Alors en 2008, on a mis sur pied le Réseau. Le Réseau a identifié déjà six (6) sphères d'activités qu'ils ont jugé prioritaires pour la communauté autochtone de Montréal, dont la santé, les services sociaux qui commencent à se diviser parce que c'est un gros morceau; ça se divise autant avec le placement d'enfants beaucoup trop nombreux, 40% des placements d'enfants à Montréal sont des autochtones et ils sont placés dans des familles non autochtones et on sait
625 très bien que l'éducation préscolaire, l'attachement à la culture, c'est ce qui forme l'identité, etc., parce qu'on sait aussi qu'en vieillissant les enfants qui n'ont pas grandi proches de leur culture vont être à la recherche à l'âge adulte de cette identité.

630 Ils vont donc souffrir d'un autre problème d'identité, « j'appartiens à qui, je suis où, je suis cette pomme rouge qu'on a souvent dit, le rouge de l'extérieur, blanche de l'intérieur parce que je vis en milieu urbain ». Alors, il y a toutes sortes de difficultés. Ça, ça devenait un enjeu et on retrouve à l'intérieur de la Charte des éléments qui nous touchent. C'est quelque chose que personne dans la communauté autochtone de Montréal, ou presque, était conscient de son existence. Donc, oui, je réitère l'importance d'en faire la promotion parce que c'est un outil qui
635 peut être très utile, qui exprime bien les droits.

640 Juste pour continuer en termes des priorités pour nous dans la communauté autochtone, c'est aussi beaucoup au niveau des services sociaux. On a beaucoup axé sur les ex-détenus. Il y a une population incarcérée importante autochtone, Premières Nations, Inuits, et on entend de plus en plus des histoires d'horreur que lorsqu'ils sont sortis, ils sont déposés sur le coin d'Ontario/Saint-Laurent et puis sans services, sans recours, sans rien. Donc, toutes des situations qui disent qu'il faut absolument que ce Réseau ait lieu.

645 Moi, je suis arrivée à Montréal jeune adolescente et je n'ai jamais trouvé de repères à Montréal comme autochtone. Le Centre d'amitié autochtone justement tient son assemblée générale annuelle en ce moment, donc, ça ne me surprend pas de la très petite participation des autochtones aujourd'hui parce que le Centre d'amitié autochtone de Montréal, c'est LA structure à Montréal pour les autochtones. Donc, aller s'assurer d'être avec eux ce soir à leur assemblée générale pour que ça s'améliore et pour que les services soient améliorés au sein de la communauté, ça va être là la priorité.

650 Par contre, on en a fait la lecture, on est tout à fait conscient qu'il faut maintenant nous aussi, on se sent, le Réseau, on se sent une responsabilité de la présenter à nos membres. On a maintenant 500 membres. Il y a près de 18 000 autochtones dans la grande région métropolitaine de Montréal et puis il y a eu... la migration vers Montréal s'accroît de plus en plus : les chiffres sont phénoménaux de 2001 à 2006, ça continue de plus en plus à rentrer sur Montréal, donc, ça devient important.

660 Le Réseau et puis cette Charte peuvent être utiles. On se donne un devoir nous-mêmes à l'intérieur du Réseau d'en faire la promotion, de l'expliquer, d'en faire une présentation dans le cadre de nos rassemblements avec la communauté parce qu'on juge que c'est important et c'est effectivement un outil aussi individuel. Donc, c'est les individus qui doivent la comprendre et pouvoir s'en servir lorsqu'ils en ont besoin.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

665

Merci beaucoup de votre intervention. En fait, on se rend compte que presque d'une voix les groupes qui devraient utiliser la Charte, si je vous comprends bien, si je vous entends bien, vous trouvez peut-être qu'elle ne va pas assez loin, qu'elle n'est pas assez connue, qu'elle gagnerait à être beaucoup plus connue. C'est une jeune charte quand même, et c'est pour ça qu'on fait l'exercice de ce soir d'aller un peu plus loin.

670

Monsieur Archibald, vous m'avez dit un petit peu plus tôt qu'il y avait des oubliés dans cette charte-là puisqu'on parle des groupes plus vulnérables; est-ce que vous voudriez un peu élaborer là-dessus?

675

M. JAMES ARCHIBALD :

En fait, l'expérience que j'ai eue avec la Charte, c'est surtout le travail que nous avons fait, élaborer des versions dans d'autres langues de la Charte. Donc, on s'est penché plutôt sur le sens de cette Charte et non pas des mots de la Charte.

680

Donc, en travaillant avec des groupes d'étudiants ici et ailleurs, n'est-ce pas, nous avons pu identifier un certain nombre de difficultés d'ordre presque cognitif dans la traduction du texte. Parce que si on voit cette Charte dans un contexte interculturel, n'est-ce pas, et il ne faut pas oublier non plus que Montréal, c'est une ville multiculturelle, plurielle, on parle plusieurs langues à Montréal, c'est le pôle d'attraction de l'immigration au Québec, etc., donc, c'est un milieu extrêmement riche sur ce plan-là.

685

Donc, ce qu'on découvre dans l'étude presque traductive de la Charte, c'est que, oui, en effet, il y a des oubliés parce que quand on commence à analyser un certain nombre de concepts dans la Charte sur le plan purement linguistique, sur le plan sociolinguistique, on se rend compte qu'il y a des populations qui ne voient pas leur reflet dans le texte; n'est-ce pas.

690

695 Donc, pour suivre un petit peu avec les commentaires de ma collègue de la fac de droit, quand nous avons fait l'analyse des termes sur le plan de l'analyse juri-linguistique de la Charte, on s'est rendu compte qu'il y a des notions dans cette charte-là qui sont mal comprises parce qu'il y a une sorte de dissonance cognitive si je puis dire entre les utilisateurs de la Charte et ceux qui avaient vraiment des intentions précises en rédigeant le texte au départ.

700 Donc, ça veut dire que si on compare avec la Charte québécoise, avec la Charte canadienne, etc., qui sont des outils, et je préfère utiliser le terme qui est d'ailleurs consacré par le gouvernement du Québec, le terme de *lutte contre la discrimination*, car il s'agit carrément d'une lutte, on n'est pas sur un pied de guerre, mais enfin presque, et dans les documents du gouvernement du Québec qui parlent justement de cette lutte contre la discrimination, ce que l'on découvre en faisant l'analyse de ces textes qui sont en fait les textes fondateurs de cette lutte, 705 qu'il y a dans la mentalité, une sorte de hiérarchie des ayant-droits.

 Alors, quand on parle par exemple, enfin, des communautés dont on vient de parler en faisant un tour de table, les autochtones, les questions d'orientations sexuelles diverses, les personnes qui vivent dans la précarité, etc., etc., on se rend compte qu'en fait, et surtout le cheval de bataille dans nos travaux, c'était toute la question des communautés culturelles, un terme qui est vraiment assez dangereux en fait parce que dès qu'on dit qu'il existe des groupes que l'on peut identifier et cibler, ça veut dire que ces groupes sont différents et se différencient de la majorité de la population. 710

715 Donc, ça veut dire que finalement, en faisant l'analyse de ce texte sur le plan purement traductif, c'est qu'on découvre en descendant le sens de ces textes fondateurs et le texte de la Charte aussi, qu'il y a une sorte de hiérarchie des droits. Et un droit qui exerce un certain pouvoir et il y a des ayant-droits qui n'ont presque pas de pouvoir. Ils sont en fait dépourvus de pouvoir; 720 n'est-ce pas.

 Ce qui est intéressant, ce qui se dégage de ce rapport dans la Charte, c'est qu'il y a une relation entre les ayant-droits et les personnes qui ont aussi des responsabilités. Donc, il y a une dynamique qui s'établit entre ceux qui ont des responsabilités et ceux qui ont des droits. Et il y a

725 un partage entre les deux. C'est ce que je crois représente un peu l'originalité de la Charte de
Montréal, c'est que ce n'est vraiment pas un instrument à valeur juridique pure et dure; n'est-ce
pas, mais c'est un instrument qui établit une sorte de relation pour améliorer le mieux vivre
ensemble.

730 Donc, c'est ce qu'on découvre en décortiquant le texte lui-même. C'est une réponse un
peu alambiquée à votre question, mais ça vous donne un peu la couleur locale derrière cette
question-là.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

735

Tout à fait. On va revenir tout à l'heure plus précisément parce que ce que j'entends, ce
que je comprends, c'est que vous renforcez un peu cette idée qui nous a été donnée par les
différents groupes présents ce soir qu'il y a peut-être certaines choses qu'il faut renforcer ou
peut-être qu'il faut énoncer différemment pour...

740

M. JAMES ARCHIBALD :

745

Tout à fait parce qu'il y a un travail pédagogique à faire avec cette charte-là. Si par
exemple la communauté autochtone n'est pas au courant des dispositions de cette charte-là,
des recours possibles, n'est-ce pas, il faut faire un effort pédagogique pour que cette charte soit
à la portée des citoyens.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

750

D'accord. Merci beaucoup. Finalement, il me reste vous, Madame Dufour. Je ne sais
pas si vous représentez vraiment un groupe vulnérable tel que parlé, mais à votre avis, on sait
que Montréal est une ville où la culture est importante, alors, à votre avis, comment vous évaluez
la Charte et est-ce qu'il manque certaines choses ou est-ce qu'il y a des choses qu'il faudrait
qu'on modifie fondamentalement?

755

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

760 Moi je vais faire comme tout le monde, je vais premièrement dire qui on est à Culture Montréal, alors, un peu nous décrire. Culture Montréal, c'est un organisme d'individus; c'est pas une association professionnelle. Ça regroupe aussi bien des artistes, des amateurs des arts, des gens qui travaillent en périphérie, enfin, c'est toute personne citoyenne qui est intéressée dans le développement culturel.

765 Nous aussi, moi je me suis demandée comment ça se fait qu'on est dans les personnes vulnérables? Et j'entends les gens autour de la table, puis je dis, où est-ce qu'on rejoint les personnes vulnérables? Mais si on regarde Culture Montréal, c'est un lieu de concertation et on croit que la culture est un des piliers de développement d'une ville qui peut aider à... qui peut faire beaucoup pour le rayonnement international de la ville, mais pour les - excusez-moi, je lis en même temps que je vous parle, puis je ne suis pas très bonne à faire ça, alors - Excusez-moi, 770 j'ai perdu ma page. - C'est pas drôle, hein?

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

775 Donc, la culture est un pilier, vous disiez.

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

780 Je dis que la culture est un pilier qui peut travailler aussi pour la lutte contre la pauvreté, l'exclusion. Toute personne qui... on a tant accès à notre culture, on a droit à notre bibliothèque, à nos programmes, peu importe dans quel quartier de la ville ou quel niveau social, tout ça, et ce droit à une activité culturelle enrichit la vie des gens et leur permet de sortir de cette exclusion qui peut être amenée par la pauvreté.

785 Alors, dans ce cas-là, on se rejoint avec les personnes vulnérables comme une... Bon, excusez-moi, je ne fais pas ça souvent.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

La culture est plus pour vous un moyen d'action.

790

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

Alors, la Ville de Montréal a signé l'Agenda 21 qui est sorti des déclarations universelles qui gère le... qui guide ce qu'on doit faire avec le développement durable et la culture en étant un de ceux-là. Dans l'Agenda 21, les droits culturels sont définis.

795

Dans la Charte de Montréal, on parle de droit à la culture, mais on ne définit pas qu'est-ce que c'est les droits culturels, et ça, c'est un manque qu'il y a dans la Charte, qu'on nous parle de droit de participation culturelle, la liberté, l'activité créatrice à la critique, à la diversité, enfin, ces droits-là ne sont pas définis. Je crois que c'est un manque et c'est peut-être pour ça qu'à Culture Montréal, la Charte n'a jamais été utilisée en tant que telle parce qu'il manque cette définition du droit culturel qui existe.

800

Barcelone a fait la même chose, a fait une charte de droit culturel dans laquelle ces droits sont définis là, alors, il y a quand même des précédents qui sont là et des précédents auxquels Ville de Montréal adhère comme, encore une fois, l'Agenda 21.

805

L'autre chose qui manque dans la Charte, c'est l'instauration de mécanismes de vérification et d'imputabilité et de suivi au sein de la Ville de Montréal. On dit tous autour de la table qu'il y a une charte, il y a un bon rapport de l'ombudsman qui parle des plaintes, mais l'entre-deux, c'est comment ça va dans les services de la Ville pour que chacun des services, et des arrondissements où on parle de mettre en œuvre la Charte, que ça fasse partie de leur mission que chaque fonctionnaire qui donne des services aux citoyens, ça fait partie de leur bible qu'ils ont appris quand ils arrivent dans leur job disant : voici ce qu'on doit mettre en marche. Et ça, on ne le voit pas. Ça existe peut-être un peu, mais c'est une amélioration à faire à la mise en œuvre de la Charte.

810

815

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

820 Je trouve que vous ouvrez bien pour notre prochaine section. En fait, tout le monde a parlé un peu de votre interprétation de la Charte et sans adresser la question à personne en particulier, peut-être simplement me faire un petit signe de la main, j'aimerais savoir d'après vous, c'est quoi les défis de mise en œuvre justement de cette charte-là?

825 Est-ce que pour vous, il y a des choses qui sont incontournables que dans l'exercice de vérification qu'on fait à l'heure actuelle, on devrait prendre en considération?

M. JAMES ARCHIBALD :

830 Je veux intervenir en partant, parce que c'est un problème définitionnel si je puis dire. En travaillant avec des étudiants étrangers, en travaillant avec des étudiants des communautés culturelles, quand on a travaillé la version en langue arabe et la version en langue espagnole de la Charte, on s'est rendu compte quand on est arrivé à la traduction de l'article 39 qui parle justement de l'ombudsman et du suivi que l'on fait dans ce sens-là, il y a eu beaucoup de
835 difficulté chez les gens qui ne partagent pas la même culture juridique que nous, ici, à Montréal pour comprendre simplement la notion d'ombudsman.

Pensez par exemple à la personne qui arrive sur le territoire de l'île de Montréal, et c'est un immigrant qui a quitté son pays et son pays vit sous un régime autoritaire, sinon une dictature,
840 n'est-ce pas. Alors là, on découvre sur le terrain ici qu'il existe un ombudsman qui peut faire de la médiation, qui est une personne indépendante, qui ne subit pas l'influence du politique et c'est presque incompréhensible, n'est-ce pas. incroyable.

Une personne qui fait partie de l'administration de la Ville, mais qui est indépendante.
845 Alors, si on porte plainte à cette personne-là, cette personne risque de nous dénoncer; c'est dangereux. Vous êtes une personne dangereuse; n'est-ce pas. Et donc, il faut presque sortir de son personnage et rentrer dans la peau d'un autre personnage pour essayer de comprendre la dissonance qui existe en fait quand on essaie d'expliquer ces notions-là.

850 Alors, pensez que, si vous regardez sur le plan démographique à Montréal, vous avez des représentants à ne plus en finir, toute une variété de communautés culturelles, ce qu'on appelle *communautés culturelles*, le terme que je n'aime pas, mais même si c'est la première génération, même si ce sont des enfants issus de l'immigration, il y a des valeurs, il y a des concepts qui ne sont pas nécessairement des valeurs partagées dans le milieu ici. Donc, il y a une certaine méfiance.

855 Et pour cela, il faut absolument qu'il y ait un effort monstre du côté de l'administration de la Ville pour faire une œuvre pédagogique à partir de ce document-là. Parce que si ce document est ignoré, si on ne sait pas comment ça fonctionne, si on ne sait pas, même si on ose porter plainte, quelle est la suite? Est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe derrière tout ça?

860 C'est toute une série de questionnements qu'il faudrait mettre sur la table.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

865 Qu'il faudrait mettre sur la table. Madame Sheppard, voulez-vous intervenir? Non, ça va. Un élément de réponse, Madame Savard?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

870 C'est une *bibitte* bien étrange les ombudsmans, et je vous dirais que même pour les gens qui vivent ici, qui sont nés ici et qui sont de souche comme on dit, les trois-quarts me disent : Tu fais quoi? Ombud quoi? Om quoi? Alors, je l'explique constamment.

875 Le choc culturel pour des gens qui viennent de certains pays d'origine, on le vit, mais la façon de le faire, et je profite de la présence de tout le monde qui est là, pour moi, ç'a été premièrement de faire quelques messages dans les langues. On a identifié les 14 langues les plus parlées à Montréal au Bureau de l'ombudsman, on ne peut pas offrir le service dans toutes ces langues-là, mais sur le site web, il y a un message d'accueil dans ces langues-là. Alors, déjà les gens ressentent qu'il y a une ouverture. Ç'a été aussi une des raisons du succès, je

880 pense, du programme qui a été mis sur pied avec l'aide du Centre d'histoire et avec Jules qui
avait amené l'idée à l'origine de rencontrer à l'intérieur du cours de francisation qui se donne aux
nouveaux arrivants qui s'installent à Montréal.

885 Au lieu de leur apprendre des textes littéraires, on leur apprend la réalité de la vie ici et
maintenant, au groupe de francisation à Montréal, on parle de l'ombudsman, on parle de la
Charte. Ces groupes-là, on fait pas juste en parler, ils font pas juste lire, je les rencontre et le
contact personnel fait une différence.

890 Je dois rencontrer bon an mal an 20 à 25 groupes qui varient entre 15 et 30 personnes
dépendant des fois, et c'est à la fin des rencontres, une fois que le contact a été fait, une fois
qu'ils ont eu l'opportunité de poser des questions, d'expliquer leur expérience, qu'on a pu les
rassurer sur la confidentialité, sur le fait que même maintenant, on a réussi à obtenir une loi
provinciale, quand la Loi des cités et villes a été modifiée pour nous donner les protections où on
peut dire qu'on a la garantie que les dossiers sont exempts des Lois d'accès, alors, personne ne
895 peut y aller.

On ne pourra jamais être contraints à témoigner devant les tribunaux. On n'est jamais
contraints de révéler le contenu. Dans nos pratiques, on a dans toute la mesure du possible mis
en place des systèmes où on ne divulguera pas le nom sauf s'il s'agit d'une plainte qui concerne
900 un service personnel dédié à un citoyen personnel. Mais quand c'est un problème général, la
correspondance ne fera pas de diffusion. À l'usage, les gens tranquillement vont y aller et
d'ailleurs, au début on n'avait à peu près personne issu des communautés culturelles qui venait
chez nous et depuis 2009, on commence à voir une croissance.

905 Tous les groupes qui viennent de ces communautés-là, moi, j'ai pris beaucoup
d'initiatives pour en contacter, y compris des groupes autochtones, pour offrir d'aller rencontrer,
d'aller expliquer et je trouve que le contact humain est essentiel. Expliquer un document ou
rencontrer la personne à qui je vais parler, ou une des personnes qui va être chargée de traiter le
dossier si jamais j'y vais, c'est le jour et la nuit comme impact. Alors, moi, je me rends très très

910 très disponible à cet égard-là, c'est ce que j'aime le plus, je pense, c'est rencontrer le monde et leur expliquer ce qu'on fait et ce qu'on peut faire pour eux autres.

Il y a beaucoup de gens qui ont des besoins particuliers, mais même les gens qui ont des besoins particuliers, ils ont des besoins usuels aussi. Alors, parfois on intervient dans des
915 dossiers pour aller aider justement, aller chercher une approche différente dans la gestion d'une situation municipale parce qu'il y a un besoin particulier qui vient d'une situation spéciale comme un handicap, mais parfois ces gens-là ont juste des problèmes qui sont le même genre de problèmes qu'on a, mais ils sont tellement pris dans leur... et c'est eux qui ont probablement le plus besoin d'avoir quelqu'un qui va prendre le dossier et qui va le traiter pour eux une fois qu'on
920 a franchi l'étape de « oui, on pense qu'il y a un problème et travaillons sur la solution avec vous, sans vous déranger, sans que ça vous coûte de l'argent. »

Alors, à mon avis, c'est un recours extraordinaire. À force de rencontrer des gens ou d'avoir des beaux succès, on investit énormément dans la publicité du côté de l'ombudsman ou
925 dans la promotion dans les journaux, mais notre plus bel outil promotionnel, c'est le bouche à oreille en réalité.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

930 C'est évident. Alors, je vois des mains se lever alors qu'on est presque à la fin de la première partie, mais je vais quand même demander à madame Gauthier, vous vouliez intervenir, puis ensuite à madame Sheppard, et j'ai noté aussi que madame Joannette voulait faire un commentaire.

935 **Mme LINDA GAUTHIER :**

Moi, ça s'adresse à maître Savard. Justement, j'ai une petite question. Comme vous disiez tantôt, oui, on a des besoins particuliers, les personnes en situation de handicap... Ça me réfère justement à un certain article, l'article 28 f) de la Charte qui dit « *de favoriser*

940 *l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire ainsi qu'aux bâtiments et aux services municipaux en général. »*

C'est que je pense qu'au-delà de la Charte, déjà au départ, il y a une loi qui existe qui devrait tomber, la Loi sur les bâtiments de 1976. À ce moment, on ne viendrait peut-être même plus parler d'accessibilité universelle parce qu'il faudrait qu'il y ait un accès pour tous. C'est des choses, c'est à ce niveau-là, je me dis justement aux services municipaux en général, bon, en général, il faudrait que tout le soit, pour pas qu'il n'y ait personne qui soit exclu. C'est pas juste pour les personnes handicapées finalement, c'est pour tout le monde, les parents à poussette, la personne qui sort du métro avec une valise grosse comme une maison. C'est ça. C'est hyper important, puis je pense que la Charte l'exclut à plusieurs endroits.

Les infrastructures, comme madame tantôt de la FADOQ disait, les loisirs, les activités, c'est important. Est-ce qu'on en voit beaucoup des tables à pique-nique dans les parcs qui sont adaptées pour les personnes en fauteuil roulant? Il n'y en a pas. Et c'est quelque chose, je pense que ce serait important qu'au-delà de la Charte, la Ville, ou par la Charte justement, la Ville se penche là-dessus et prenne ça en considération sérieuse.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

960 Donc, vous mettez, ou en fait, vous mettez le doigt sur la question de entre l'énoncé de principe qu'on retrouve dans la Charte, comment est-ce que ça s'incarne, comment ça prend vie dans la vie quotidienne.

965 **Mme LINDA GAUTHIER :**

Effectivement, oui.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

970 Et c'est quoi l'obligation qu'on se donne par rapport à ça.

Mme LINDA GAUTHIER :

975 Voilà.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Madame Sheppard, vous vouliez intervenir.

980 **Mme COLLEEN SHEPPARD :**

Oui. Je voulais juste ajouter une idée. Je pense qu'il y a deux façons de regarder la... plus que ça peut-être, mais il y a deux aspects de comprendre l'atteinte aux droits, - excusez, mon français n'est pas toujours très correct, mais vous comprenez.

985 On peut voir d'une façon qu'il y a des petites atteintes, des atteintes ou des violations exceptionnelles. La vie est correcte et il y a de temps en temps des petits problèmes, des petits conflits qui se lèvent, et pour ça, bon, il faut aussi réfléchir comment on peut régler ce type de problème.

990 Mais il y a une autre façon de regarder la violation des droits, c'est de regarder d'une façon plus systémique ou structurelle. Quand on voit qu'il y a des problèmes qui sont très structurels, complexes, systémiques un peu partout dans la société et comment est-ce qu'on peut régler ce type de violation des droits plus systémiques?

995 Alors, il y a comme deux approches pour essayer de régler. Il y a soit une approche rétroactive, on peut déposer les plaintes rétroactives, après, et pour des problèmes exceptionnels, ça fonctionne. C'est une bonne façon souvent parce que normalement tout est

1000 correct, mais si on a un petit problème, on regarde rétroactivement, on va déposer une plainte, on va trouver un remède. Mais pour des problèmes plus systémiques, plus structurels, il y a parfois les plaintes rétroactives sont très importantes et ça peut soulever un problème qui touche un individu, mais ça touche vraiment beaucoup beaucoup d'individus en même temps, mais souvent les gens disent qu'il faut développer des approches plus systémiques ou proactives si c'est un problème plus structurel ou systémique.

1005
1010 Alors, qu'est-ce que ça veut dire si on parle des personnes vulnérables? Je pense qu'on peut dire que l'idée de vulnérabilité, je pense qu'il y a un aspect social là-dedans. C'est pas un fait inhérent dans la personne; c'est la société qui cause la vulnérabilité souvent. C'est des personnes qui sont pauvres, des personnes... même l'âge. Il y a souvent comme on a entendu parler, il y a plusieurs facteurs qui fonctionnent en même temps : c'est la pauvreté, l'âge, le fait d'avoir un handicap, le fait d'être sans abri, et tout ça.

1015 Je pense qu'il y a deux choses. D'abord, on constate que les personnes vulnérables déposent pas souvent des plaintes. L'ombudsman, je trouve c'est très génial, c'est intéressant, c'est créatif comme façon d'avoir des plaintes individuelles, mais souvent des personnes vulnérables... devant la Charte, moi j'ai été à la Commission des droits de la personne, souvent c'était pas les personnes les plus vulnérables qui plaidaient.

1020 Alors, c'est pour ça, et je pense qu'à mon avis, il faut développer des approches plus proactives et il faut responsabiliser la Ville, les gens qui ont le pouvoir et les responsabilités de faire la mise en œuvre avec des rapports annuels de qu'est-ce qu'ils ont fait, et tout ça, au lieu de baser l'implémentation, la mise en œuvre sur des plaintes individuelles.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1025 Je comprends que ça devient un peu difficile en fait de voir en quoi la Charte nous permet de progresser justement parce que la seule mesure qu'on a, c'est finalement le rapport de l'ombudsman par rapport aux plaintes, mais tout ce qui a été progressé, ç'a été amené dans les deux forums précédents aussi, ce que ça permet de changer, ce que ça fait

1030 progresser n'est pas forcément très visible jusqu'à présent. Donc, il faudrait peut-être
l'améliorer.

Vous vouliez intervenir, Madame Joannette.

1035 **Mme ODILE JOANNETTE :**

Dans le fond, je voulais juste faire un suivi par rapport aux commentaires de madame
Dufour où on parlait des artistes et la culture et ça fait partie des priorités évidemment du
Réseau des autochtones à Montréal, l'art et la culture. C'est une façon de se sentir chez soi,
1040 près de chez nous, et puis on a clairement identifié que nos artistes et artisans autochtones
qui choisissaient de venir s'installer à Montréal dans l'espoir de peut-être vivre de leur passion
et de leur art se retrouvent dans des situations de vulnérabilité extrême.
Donc, effectivement, on finit par représenter des groupes très vulnérables, des groupes qui
sont près de l'art et de la culture.

1045 Je voulais aussi, un des commentaires que vous avez fait, quand on regarde tous les
articles qu'on retrouve dans cette charte, c'est souvent écrit d'une façon... comme un grand
objectif. C'est des visions un peu stratégiques sur l'avenir, comment on pourra arriver à avoir
une meilleure ville. Il y a toujours des verbes d'action qui introduisent... mais c'est très très
1050 général. Tu disais que peut-être que si on retrouvait à l'intérieur des différents départements
municipaux, qu'ils prennent cet objectif comme un objectif général et qu'ils disent comment
eux spécifiquement au sein de leurs activités vont-ils se développer des objectifs plus
spécifiques qui viennent couvrir celui-là et ensuite, les actions qu'ils comptent mener sur une
base annuelle, pluriannuelle, on pourrait après ça avoir des actions concrètes qui nous
1055 permettent de comprendre comment tout ça est mis en œuvre au sein de la Ville au grand
complet.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1060 De l'appareil de la Ville. Ça pose la question qui a été aussi amenée dans les deux
soirées précédentes sur toute la question des plans d'action et de l'appropriation même par
l'appareil municipal de la Charte et de sa mise en œuvre.

1065 Écoutez... Oui, peut-être la dernière petite intervention. J'ai noté, Monsieur
Patenaude, que vous vouliez intervenir, je vous ferai peut-être intervenir premier après la
pause. Parce qu'on est en train de dépasser le temps, puis je pense que mon président va me
chicaner un peu.

Alors, je vous laisserais conclure, Madame Dufour.

1070 **Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :**

1075 Je ne veux pas conclure, je veux simplement ajouter, il ne faut pas oublier les
arrondissements. Parce qu'il faut que cette imputabilité aille aussi pas seulement à la Ville,
mais que les arrondissements soient propriétaires de la Charte aussi, qu'ils l'endossent et
qu'ils s'en préoccupent.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1080 Voilà. Donc, finalement si je résumais ce qu'on s'est dit jusqu'à présent. La Charte
peut-être pas assez connue si j'ai bien compris ce que vous dites. Il y aurait un travail
pédagogique à faire. Il faudrait clarifier sa mise en œuvre et peut-être la rendre plus concrète.
Donc, on reviendra au retour de la pause avec l'ensemble des...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1085 Je pense qu'on pourrait entendre monsieur Patenaude.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1090

Vous voudriez entendre monsieur Patenaude tout de suite? O.K.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1095

Oui, s'il vous plaît.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1100

J'essayais juste de respecter votre horaire, Monsieur le président. Alors, Monsieur Patenaude, allez-y. Le président a parlé, à vous d'y aller

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville :

1105

C'est surtout des points d'information que je voudrais apporter, comment cette charte-là a été élaborée, par qui et quel est l'objectif de la Charte et pourquoi il y a des obligations définies par des verbes de portée générale. Et peut-être quelques mots sur les actions qui ont été menées pour faire connaître la Charte depuis plus de 5 ans.

1110

Au départ, l'idée de doter Montréal d'une charte des droits et responsabilités, c'est une idée qui a été portée par des citoyens qui sont ici présents dans la salle et ç'a été porté par des citoyens lors du Sommet de Montréal en 2002. Au lendemain du Sommet, il y a un groupe de travail qui s'est mis en place, le Chantier sur la démocratie. À l'avant à la table, il y a des feuilles, des informations sur le Chantier, composé majoritairement de citoyens, et on s'est mis à l'œuvre pour élaborer une charte.

1115

Il n'y a pas beaucoup de comparable dans le monde, de référent. Il y avait à l'époque la Charte européenne des droits de l'Homme qui existe toujours, qui venait d'être adoptée, qui avait à peu près deux ans d'existence, dont un certain nombre de droits recoupaient les droits

1120 qu'on retrouve ici dans les Chartes québécoise et canadienne, mais des chartes avec des
objets de compétences municipales, il n'y en avait pas beaucoup, sinon très peu, sinon pas,
ce qui fait que Montréal, c'est une première en Amérique du Nord.

1125 Et on s'est mis à travailler cette charte-là avec le souci... on s'est adressé à des
experts en disant : Est-ce que c'est pertinent une charte municipale compte tenu qu'il y a la
Charte canadienne, québécoise? On s'est adressé à des experts tels que Daniel Turp, Julius
Grey, Warren Almond, Lucie Lamarche qui est maintenant à Ottawa, Pierre Bossy de la
Commission des droits de la personne - les nommer, en nommer, on a toujours le risque d'en
oublier, j'en oublie peut-être et la réponse que ces gens-là nous ont fait, ils ont dit : Écoutez,
1130 on ne connaît pas de charte municipale des droits. On trouve ça intéressant. C'est original, ce
serait novateur et ça viendrait définir des droits de compétence municipale qu'on ne retrouve
pas dans les Chartes canadienne et québécoise. Ils nous ont dit : Allez-y.

1135 Et c'est ça qu'on s'est mis à travailler, mais on s'est mis aussi à travailler avec des
experts qui nous ont aidés à rédiger la Charte et la construction de cette charte-là. On aurait
pu tout simplement dire dans la Charte : tous les citoyens ont un droit à la culture, mais la
construction de la Charte s'est inspirée de la Charte sociale européenne qui a été adoptée en
1961 par le Conseil de l'Europe et dans cette charte-là, on énonce des engagements de l'État
pour assurer la jouissance des droits.

1140 Et il y avait aussi la notion de responsabilités qu'il ne faut pas oublier et qui est
importante dans cette charte-là. Le pendant des droits, c'est aussi des responsabilités et on
en énumère à Montréal. Il y a des engagements sur l'eau par exemple, mais il y a la
responsabilité de faire un usage responsable de l'eau. La responsabilité de ne pas porter
atteinte aux droits des autres. Et cette charte-là, la vie de cette charte-là repose sur un
1145 engagement de la Ville et des citoyens à la faire vivre, à promouvoir cette charte-là. Elle ne
peut reposer uniquement sur les épaules de la Ville.

Ceci étant dit, la question des verbes de portée générale, ç'a été volontaire de prendre
des verbes comme *favoriser*, *prendre des mesures visant à*, parce que ces verbes-là créent

1150 une obligation de moyens et non de résultat. Dans cette obligation de moyens, ça permet à l'ombudsman de faire son travail de médiation, donc, ça met la table pour le travail de l'ombudsman.

1155 Donc, c'est une Charte qui a un mécanisme d'application et à l'époque, et je pense que nos experts diraient la même chose, le fait d'avoir un recours à l'ombudsman, une instance administrative, c'est beaucoup plus accessible pour un citoyen que d'avoir un recours aux tribunaux et l'ombudsman va tenter de rapprocher les parties et de faciliter la recherche de solutions. C'est ce que fait à mon avis avec un grand succès maître Johanne Savard.

1160 Alors ça, c'est le contexte de la Charte. On pourra échanger plus tard. Par ailleurs, je voudrais ajouter que depuis 2005, on a fait beaucoup pour la promotion de la Charte. Il y en a encore beaucoup à faire, c'est une Charte qui est nouvelle, qui est relativement... après 5 ans, qui pouvait parler de la Charte québécoise en 1980, et parmi les choses qu'on a faites, dès que la Charte a été adoptée à l'unanimité par le conseil, il y a eu un document qui a été
1165 distribué de porte en porte sur tout le territoire de la Ville de Montréal pour présenter cette charte en 2005.

Il y a eu des forums, des ateliers. Avec la SODECM, on fait des ateliers où on a rencontré plus de 1 000 citoyens. Il y a eu des ateliers avec des fonctionnaires. J'ai fait, j'ai
1170 rencontré plus de 1 000 fonctionnaires en petits groupes et tous les comités de direction. Le travail est continu. On a fait, je termine sur ça, on a fait en 2007 un forum sur la participation, 170 personnes, des organismes, on a présenté la Charte, les gens étaient intéressés, ils ont dit « on va faire des choses ensemble.»

1175 Mais entre le moment où on décide de faire des choses ensemble et le moment où on les fait, les gens ont des plans d'action, on des priorités, etc., il faut inscrire ça dans tout ça. Là, maintenant, l'outil de promotion qu'on a mis sur le site internet depuis à peine deux, trois semaines, c'est la vidéo et ça, c'est accessible à la fois aux employés de la Ville et à la fois aux citoyens et à partir de ça, on veut aller faire des rencontres, on peut aller dans vos
1180 organismes avec la vidéo présenter la Charte, sa portée, etc.

Alors, il y a un travail qui a été fait, un travail énorme, mais il en reste encore beaucoup à faire.

1185 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Je pense que vous nous rappelez, et à bon escient, que la Charte est encore jeune et que c'est pour ça qu'on fait cet exercice-là aujourd'hui pour pouvoir voir comment est-ce qu'on peut aller un peu plus loin.

1190

Je vous remets le plancher, Monsieur le président.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1195 Merci. Alors, on fait la pause-santé et on se retrouve dans 15 minutes pour la suite de la table ronde avec vous, les participants.

PAUSE... REPRISE

1200 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

1205 Alors, voilà, on reprend. On reprend donc avec nos questions. On est plus sur une partie maintenant sur les changements. J'invite les gens qui sont dans la salle à ne pas hésiter à vous présenter au micro et à faire vos commentaires au moment où vous avez besoin de les faire.

1210 Alors, rapidement sans adresser la question à qui que ce soit en particulier, si on se penchait sur les modifications ou les choses qu'on voudrait voir changer dans la Charte qui lui permettraient de mieux contribuer à votre action, à vos interventions, et peut-être même l'aider à mieux prendre vie dans les divers milieux.

Monsieur, il faut venir au micro si vous désirez parler. Vous vous mettez en ligne.

M. SERGE POULIN :

1215 Alors, bonsoir, je suis Serge Poulin, directeur-adjoint au Regroupement des organismes de promotion du Montréal Métro qui regroupe une trentaine d'organismes de personnes ayant des limitations fonctionnelles ou vivant des situations de handicap.

1220 D'emblée, je vais vous raconter une drôle de situation. Je suis venu lundi lors d'une présentation et ma collègue qui est ici présente me dit mardi matin «Tu sais, il va y avoir une partie de consultation sur les groupes vulnérables.» Là, j'ai fait comme c'est quoi le problème? Ça veut dire qu'il va falloir que j'aïlle là deux soirs. Bien, j'ai dit : «C'est le fun, je vais rencontrer des gens sympathiques», mais, outre ça, je me suis dit, on parle déjà, à mon avis, d'une différence de droits; donc, il y a des droits pour les forts et il y a des droits pour les vulnérables.

1230 Là, je me dis, il me semblait, en tout cas, à mon avis, que la Charte était fondée sur une base inclusive et à partir du moment où on commence à parler d'inclusion, on parle de l'être humain proprement dit, un homme, une femme, une personne immigrante, une personne vivant une situation de handicap, parce qu'en bout de ligne, c'est ça.

1235 Il y a plusieurs années quand on faisait des chartes, c'était important de faire du nominatif, parce qu'on avait des groupes en situation de marginalité, qu'on a peut-être encore, mais aujourd'hui comme on travaille à mon avis sur une base beaucoup plus inclusive, on parlerait plutôt de personnes justement en situation de marginalité ou de handicap parce que c'est lorsqu'on n'est pas capable d'arriver dans un droit quelconque pour mille et une raisons qu'on est en situation de handicap, je dirais, ou de marginalité.

1240 Alors, quand on parle de commencer à nommer et distinguer, à partir du moment où on fait la distinction, il y a un monsieur du panel qui a cité ça tantôt, je trouvais ça intéressant,

qu'on fait de la distinction, on parle déjà d'une distinction de droit alors que l'être humain fondamentalement a tous les mêmes droits.

1245 Cela dit, deux choses. C'est que je pense qu'on avait présenté, nous, en 2004, lors de la préparation de cette Charte, un aspect qui a été retenu, qui s'appelle l'accessibilité universelle qui est en soi inclusive comme telle. Je pense qu'il faudrait peut-être penser à placer ce secteur de l'accessibilité universelle plus au niveau des valeurs, valeurs ou principes directeurs je dirais, parce que c'est transversale.

1250 Je me dis que ça, ça pourrait être une chose à laquelle il faudrait penser de traiter ça de façon transversale et, parce que ce secteur-là, évidemment, je n'en ferai pas un grand exposé, mais l'accessibilité universelle couvre l'ensemble des axes via son axe d'aménagement-bâtiment, donc, c'est de travailler sur rendre accessible universellement pour tous les aménagements, les bâtiments, tout ça.

1255 On a les communications, mais évidemment il faut que les individus soient capables de lire dans leur langue, dans leur langage, dans leur façon de lire, du braille, du langage simplifié, tout ça, qu'ils soient capables de consulter les communications; des documents PDF pour une personne aveugle par exemple, ça ne se lit pas. Il y en a qui l'ont appris et qui l'ont dit avec gentillesse d'ailleurs, qu'ils avaient remédié à ça. J'ai trouvé ça bien gentil.

1260 Alors, voyez, que l'ensemble de la population puisse accéder aux communications. Et qu'on puisse accéder à des programmes et services, des programmes d'embauche, des programmes de soutien économique, programme logement dont monsieur du FRAPRU parlait, tout ça, qu'on traite autrement, mais qui devrait faire partie de l'accessibilité universelle justement. Et le dernier aspect qui est l'aspect formation, là où on va travailler sur les attitudes, les comportements, les préjugés, tout ça, donc, des différents groupes qui peuvent nous apprendre tellement de choses. Alors, l'accessibilité universelle à mon avis devrait être au plan des valeurs... ou à tout le moins au plan des principes directeurs.

1270 Autre petite intervention là-dessus, un des aspects, je pense, aussi qu'il faudrait essayer de travailler au niveau de la Charte, c'est tout l'aspect de... en tout cas de la

possibilité pour les groupes de déposer des demandes à l'ombudsman, ce qui est faisable, mais qui n'est pas en tant que tel conçu pour être fait comme ça.

1275 Parce qu'il y a des individus, bon, soit l'obstacle de langue, soit l'obstacle de mille et une choses, d'une déficience ou même d'un manque de connaissances techniques d'une situation dans laquelle la personne se sent discriminer ne fera pas de plainte alors que les groupes auraient cette possibilité d'aider les gens qui en ont besoin justement d'être assistés dans leur demande auprès de l'ombudsman.

1280 Non pas que l'ombudsman ne fait pas du bon travail, au contraire, c'est juste que les gens, et d'ailleurs, il y a même une personne des communautés culturelles qui l'a expliqué tantôt, juste de partir, d'imaginer ce que c'est un ombudsman, ça, ça veut dire que cette personne-là nécessitait de l'accompagnement dans son dépôt de demande à l'ombudsman.

1285 Je terminerais brièvement en parlant aussi de tout l'aspect des rapports. Je sais que vous allez me dire que les rapports de l'ombudsman sont faits publiquement et que c'est public, cependant s'il y avait des... je ne sais pas, par exemple, un petit peu comme un vérificateur, une espèce de publication médiatique dans laquelle on parlerait de ce qui s'est travaillé cette année, du pourquoi... comme on voit à la Commission, par exemple, des droits de la personne, à chaque année, on dit «Ah, le dossier prioritaire qui a été traité cette année, ç'a été l'abus des personnes âgées par leur milieu proche.»

1290
1295 Bon, c'est pas le *fun* à entendre, mais au moins on sait qu'il s'est fait des choses. Ça, c'est intéressant et ce serait une façon à mon avis de faire connaître la Charte et en même temps, ça encouragerait des citoyens à faire appel au travail de l'ombudsman. Parce que souvent, je peux vous le dire pour être dans une demande actuellement, ce qu'on me dit, c'est : «Tu crois au Père Noël. - Je dis : Non, je crois aux intervenants qui travaillent fort pour trouver des solutions.»

1300 Moi, j'y crois au principe de l'ombudsman et on m'a convaincu lundi via la présentation que c'était peut-être aussi intéressant qu'un recours légal, mais si au moins on avait une espèce de... peut-être pas d'obligation, mais de publication médiatique, ça mettrait peut-être

1305 un petit peu aussi d'emphase sur le travail qui se fait. Ça ferait connaître les gens qui travaillent fort et ça ferait connaître en même temps les dossiers, entre guillemets, chauds ou qui ont été traités au cours de l'année en matière, je dirais, de défense des droits disons.

Alors, je vais limiter mon intervention.

1310 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut réagir ou non?

1315 **Me JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :**

C'est vrai que le recours à l'ombudsman en vertu de la Charte montréalaise ne peut être fait que par une personne physique, mais quand les groupes s'adressent à nous, on leur rappelle toujours que leurs groupes sont constitués de membres, qu'une fois qu'on a pris la plainte d'un individu, il n'y a rien qui nous empêche d'aller chercher les ressources qui vont nous faire comprendre le dossier et on le fait régulièrement.

1320 Alors, on traite la plainte d'un individu, mais souvent avec l'appui d'une association ou d'un groupe qui est impliqué qui nous apporte tout l'éclairage qui vient de ce côté-là aussi.

1325 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Merci. - Oui, au micro. Allez-y, Madame Gauthier. Puis j'inviterais les gens qui sont dans la salle qui veulent parler simplement à prendre place au micro.

1330 **Mme LINDA GAUTHIER :**

Merci. Moi, c'est pour ajouter aux commentaires de monsieur Poulin. Je crois que, je ne sais pas, je peux me tromper, mais quand on parle d'accessibilité universelle dans la

1335 Charte, on pense souvent accès aux bâtiments, o.k., et c'est loin d'être seulement ça, comme monsieur Poulin disait tantôt.

1340 Et c'est pas seulement les personnes qui sont en fauteuil roulant, on pense tout de suite à des personnes qui ne sont pas capables d'avoir accès aux bâtiments; c'est aussi, c'est un paquet de choses, les personnes qui ont des limitations visuelles, auditives, les personnes qui ont un problème de déficience intellectuelle, problème de santé mentale, une personne qui... n'importe quelle différence.

1345 C'est de faire tomber les préjugés. C'est ça l'accessibilité universelle. Ça va jusque là. C'est loin d'être seulement l'accès aux bâtiments. Il faudrait que ce soit en quelque part, je ne sais pas, défini d'une façon... Je n'ai aucune idée, je n'ai pas de mot à mettre là-dedans, mais il faudrait que ce soit défini dans cette charte-là pour pas que ça devienne justement, que ça nous ghettoïse un petit peu moins.

1350 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

D'accord, c'est noté. Madame.

Mme THÉRÈSE COLLIN :

1355 Mon nom, c'est Thérèse Collin. Je travaille dans le Regroupement des associations de Montréal en déficience intellectuelle et je me permets d'intervenir derrière mes collègues parce qu'on est dans le même thème.

1360 On travaille depuis très longtemps ensemble, donc, vous allez voir, on a un discours qui est en principe assez concordant, puis je voudrais dire que moi je renforce l'idée... nous, on appelle ça *l'accessibilité universelle*, mais à la base de ça, c'est la question de l'inclusion.

Alors nous, on s'est beaucoup posé la question : Est-ce qu'on doit faire une charte qui part avec des principes de discrimination ou est-ce qu'on fait une charte avec des principes

1365 d'inclusion? Puis, bon, on le voit dans l'introduction de la Charte, le mot *inclusion* apparaît
plusieurs fois, mais on se disait qu'il apparaît toujours d'une façon que ce n'est pas
nécessairement l'idée première. Par exemple, « *tous les gens sont égaux* » de manière à être
inclus, mais nous on disait peut-être qu'il faudrait que l'inclusion paraisse comme un des
principes de base tout de suite dans les valeurs fondamentales.

1370

Parce que nous, notre idée au-delà de ça, c'est pas de répondre à tous les gens qui
sont discriminés petit morceau par petit morceau en faisant chacun les accommodements qui
sont nécessaires pour chacun de ces petits morceaux-là; c'est plutôt de construire une société
inclusive où le tronc commun marche pour tout le monde et où il y a très peu après à faire pour
ramener tout le monde dans le même berceau.

1375

Donc, c'est pour ça que nous on appelle ça *accessibilité universelle*. C'est sûr qu'on
part du vocabulaire des personnes handicapées parce que c'est beaucoup pour nous des
questions d'accéder quelque part, mais avant tout, c'est dans un vocable d'inclusion.

1380

Alors, nous on se pose la question si on doit vraiment faire des *listings* de
discrimination ou si on ne devrait pas plus mettre l'accent sur l'inclusion.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1385

Vous amenez une question intéressante à l'heure actuelle. Je ne sais pas s'il y a des
membres qui veulent répondre dans notre panel? Monsieur Archibald?

M. JAMES ARCHIBALD :

1390

C'est ma question préférée.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1395

Ah, je suis contente de la trouver.

M. JAMES ARCHIBALD :

1400 Il y a deux éléments que je vais peut-être apporter à ces questions-là. C'est que
montréalaise dans le contexte de toutes les chartes, n'est-ce pas, parce que je suis toujours
traducteur, donc, je vois tout le monde par cette lunette-là, mais ce qu'on fait souvent quand
on analyse un texte en vue de traduire un texte, c'est qu'on analyse ce qu'on appelle l'inter
textualité du texte. On veut voir qu'est-ce que ce texte a en commun avec d'autres textes de
nature semblable. Ou est-ce que ce texte paraît bizarre? C'est le cousin lointain qui arrive et il
1405 ne se comporte pas comme les autres, n'est-ce pas.

Donc, le problème que vous soulevez, c'est la question à savoir s'il faut énumérer de
façon spécifique chacune des discriminations éventuelles que l'on pourrait envisager qui serait
une façon de voir toutes les particularités de toutes les personnes en situation précaire dans
1410 une société ou est-ce qu'on établit un principe universel de lutte contre la discrimination in
abstracto; n'est-ce pas? Et donc, on laisse le soin par la suite à l'administration de définir au
niveau de la prestation de services comment est-ce qu'on traduit cela en réalité. Donc ça,
c'est le dilemme.

1415 Et peut-être la commission va devoir trancher, dire : Est-ce qu'on va laisser ça dans le
domaine de la généralité ou est-ce qu'on va commencer à préciser? C'est dangereux de
commencer à préciser parce qu'il y a toujours ce que j'appelle les oubliés des chartes à ce
moment-là parce qu'il y a toujours quelqu'un qui est dans la marge, etc.

1420 **Mme THÉRÈSE COLLIN :**

Alors nous on s'est vraiment posé cette question-là. Je vous dirais que dans notre
milieu, on y a répondu en disant qu'on ne devrait pas nommer tout le monde.

M. JAMES ARCHIBALD :

1425

Donc, vous êtes partie partisane de l'universalité.

Mme THÉRÈSE COLLIN :

1430

Oui, voilà. Puis nous on se pose...

M. JAMES ARCHIBALD :

1435

C'est le siècle des lumières.

Mme THÉRÈSE COLLIN :

1440

...la question et en général les gens que je représente ne sont jamais nommés, mais ça, c'est une autre affaire.

Par contre, je me permets de continuer?

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1445

Allez-y. Allez-y.

Mme THÉRÈSE COLLIN :

1450

On se dit, bon, les premières chartes qui ont existé datent maintenant de plus de 50 ans, puis étaient dans un contexte où je pense que ça se comprenait davantage, puis je pense qu'elles ont fait beaucoup justement pour tranquillement modifier les attitudes de façon à ce que la discrimination soit... qu'il y ait moins de discrimination, puis il y a des groupes qui étaient très discriminés qui grâce aux chartes, je pense, puis vous l'avez dit tout à l'heure, ont

1455 trouvé une place ou, en tout cas, peuvent au moins avoir des droits ou vouloir faire respecter leurs droits.

1460 Donc, pour moi, ç'a quand même été des étapes importantes, puis je suis pas sûre qu'on a fini cette étape-là parce que je pense qu'il y a encore beaucoup de discrimination. Donc, ça peut peut-être présenter des dangers de passer trop vite à autre chose. En tout cas, il faut quand même peser nos affaires, puis je pense qu'on est bien placé, nous, pour le savoir parce qu'on vit encore beaucoup de discrimination parce qu'il y a bien des endroits où on n'accepte pas, puis juste au passage, je vous dirais quand même que la Ville de Montréal a fait énormément d'efforts pour rendre entre autres ce texte accessible aux personnes qui ont une déficience intellectuelle, puis je pense que c'est vraiment un effort très louable parce que ça se fait nulle part. Parce que 1465 vous, vous traduisez dans les langues, mais nous on traduit en langage simplifié. Alors, on aura peut-être l'occasion de se parler de ça, c'est intéressant.

M. JAMES ARCHIBALD :

1470 Tout à fait.

Mme THÉRÈSE COLLIN :

1475 Parce qu'on est obligé d'aller visiter le sens des textes. Mais là où je veux en venir, c'est que ce que je trouve aussi que cette charte innove, c'est dans tout le volet des droits sociaux et des droits présentés sous aussi la forme de rechercher une solidarité et une égalité chez les gens entre tous les citoyens.

1480 Et nous on s'est posé la question aussi quand on a travaillé la première charte parce que celle-ci s'appelle la Charte des droits et responsabilités, alors que les autres chartes, c'est les Chartes de droits et libertés. Donc, on sent qu'on n'est plus dans la même époque. Mais quand on ramène droits et responsabilités, on ramène, puis la Charte le dit, toute la question aussi des gens qui ont une part à jouer dans cette solidarité économique et sociale.

1485 Ça fait que là, c'est une charte qui fait appel, comment je peux dire, à ceux qu'elle veut défendre en même temps, mais elle leur fait appel dans un sens positif pour aller les chercher. Ça fait que là, ça va aussi reposer toute la question de la mise en œuvre.

1490 Mais en tout cas, je trouvais que c'était un aspect intéressant. Je dirais aussi qu'une initiative comme ce soir, c'est une traduction selon moi justement de créer des solidarités sociales, puis de dire qu'il y a des gens qui sont parfois oubliés, mais j'imagine que l'exercice ici, c'est de faire que ce soit des citoyens comme les autres.

1495 Mais il va falloir quand même que ça passe par des actes, puis ça, je trouve que c'est difficile parce que c'est comme si la Charte, quelque part, se rapprochait de politique. C'est parce que nos chartes sont des chartes de droit pour essayer de défendre les gens, puis là, on est dans un rapport où on veut établir des liens entre les gens. Donc là, c'est plus la fonction traditionnelle des chartes, en tout cas, je ne sais pas, c'en est peut-être une autre. Je vois venir quelque chose, je ne comprends pas nécessairement où est-ce qu'on va aller avec, mais je trouve ça quand même intéressant.

1505 Puis le dernier point que je voudrais aborder, puis là, je reviens un peu à des questions de discrimination, mais je ne perds pas l'idée quand même que je veux de l'inclusion. Je voudrais parler de discrimination systémique parce que très souvent quand les gens vont en plainte en discrimination, c'est souvent des choses qu'on peut repérer très facilement, mais dans les grandes organisations, il y a beaucoup de discriminations systémiques et ça, c'est beaucoup plus difficile à déraciner et c'est beaucoup plus subtil. Personnellement, je pense que ça devrait, on devrait avoir une notion de ça dans cette charte parce que souvent pour être égaux entre tout le monde, on crée des critères, des barèmes, des choses pour traiter tout le monde égal, mais en traitant tout le monde égal, on discrimine avec d'autres, puis c'est des discriminations très systémiques. En fait, ça fait partie du système, puis tout le monde trouve que le système est correct pour être égal.

1515 Donc ça, c'est quelque chose que j'aimerais voir arriver. Puis je vais donner un exemple, ça touche la Ville de Montréal. Pour pouvoir accéder à un emploi, il y a un certain

nombre de critères dans cette Ville qu'il faut avoir respectés dont notamment avoir un niveau de formation équivalent à un secondaire 5. Et puis pourtant, il y a des métiers, je pense qu'on pourrait les faire sans secondaire 5, mais, bon, ça, ça se discute.

1520 Alors, ça discrimine d'emblée les gens qui n'auront jamais de secondaire 5 parce qu'ils ne pourront jamais aller là. Donc, c'en est un. Mais je prendrais aussi les logements. Il y a des critères qui discriminent ou qui placent en fin de liste des gens qui, à cause de leur situation objective, vont toujours se retrouver en fin de liste.

1525 Donc, j'aimerais ça qu'il y ait une attention, je ne sais pas comment il faut écrire ça, mais je pense que c'est important. C'est toujours dans une idée d'inclusion. C'est que ces gens-là ne doivent pas être discriminés sous prétexte qu'ils ne marchent pas dans le système.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1530 On entend très bien votre préoccupation et je pense que dans la prochaine étape, on pourra certainement voir émerger des solutions, mais pour la question d'information, c'est assez clair.

1535 Je vois que j'ai trois personnes au micro. J'ai monsieur qui avait demandé la parole et monsieur ici qui ne peut pas aller au micro. Donc, je dirais ces deux-là en premier et ensuite, vous trois et s'il y a des gens dans le panel qui veulent intervenir, vous me faites signe, s'il vous plaît.

1540 Monsieur, n'oubliez pas de vous nommer.

M. HENRY DESBIOLLES :

1545 Alors, bonsoir messieurs, dames. Je m'appelle Desbiolles, Henry. Je fais partie du Regroupement de RAPLIQ. Ce qui m'intéresse, c'est surtout d'être considéré comme un

citoyen, comme un être à part entière, parce que la différence entre vous et moi, c'est que j'ai un fauteuil qui remplace mes jambes.

1550 Mais au vue et aux yeux de tout le monde, les gens que je rencontre dans la rue, je ne veux plus entendre qu'on me dise : Mon pauvre monsieur, qu'est-ce qui vous est arrivé? Même dans les instances publiques, si je me rends à un bureau d'Accès-Montréal, et puis non seulement j'arrive à voir ce que les gens ont derrière la tête, mais dans le concret, il y a toujours cette différence de «Qu'est-ce que je peux faire pour vous?»

1555 Alors, ça devrait... toujours ces rapports de force. Les choses devraient être simples. Quand on construit des logements sociaux, il devrait y avoir une partie des logements qui devraient être non seulement accessibles, ça c'est obligatoire, mais aussi des logements adaptés. Moi, j'ai attendu 7 ans pour avoir un appartement qui était accessible et 5 ans pour la faire adapter; les choses traînent en longueur.

1560 En attendant, je vis mon handicap. Les gens qui sont avec nous ne peuvent pas toujours supporter, parce qu'on compte beaucoup sur des aidants naturels, donc, on devrait avoir l'accessibilité universelle, mais aussi aux soins. Puis pour revenir... vous m'excusez parce qu'il y a beaucoup d'émotions, mais je pense que c'est ça, c'est de voir l'être humain à part entière et qu'on soit considéré comme ça parce qu'autrement, je pense qu'on va pas

1565 Il faut voir...je pense qu'il faut faire des lois, mais il faut surtout l'inclusion, de sensibiliser constamment, moi je le fais constamment auprès des instances dans des conseils d'arrondissement. Je suis une personne aphasique et je me débrouille pas si mal que ça, mais je me suis donné un devoir puisque je peux le faire d'aller sensibiliser les personnes au maximum.

1570 Alors, ce qu'on demande, c'est que vous puissiez nous aider. Il faut aller dans le sens de l'inclusion.

1575 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

Merci beaucoup. En ce sens, la Charte, j'imagine, si elle est bien appropriée par l'ensemble des intervenants, pourrait être un instrument assez intéressant pour soutenir votre démarche.

1580

Madame, je vous en prie, allez-y.

Mme SHARON LESLIE :

1585

Merci. Sharon Leslie. Je suis membre du Chantier sur la démocratie, mais je suis plutôt ici comme citoyenne. J'étais impliquée depuis plusieurs années, surtout au conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce avec les personnes là pour faire avancer l'implication des citoyens dit ordinaires dans la démocratie locale.

1590

Et moi, juste pour faire le lien avec les autres personnes qui ont parlé, quand j'ai appliqué le focus de ce soir, j'ai pas senti qu'il y a deux niveaux de droit. Ce que moi j'entends ce soir et ce que je constate, je pense que les personnes qui ont soit des handicaps ou d'autres éléments qui ingèrent ou qui influencent leurs capacités de participer, vous confrontez les mêmes défis, sauf qu'ils sont plus aigus que les citoyens dit ordinaires. Parce que beaucoup sont très familiers pour moi avec nos efforts de mobiliser les gens qui demeurent dans le quartier où on ne fait pas une différence entre des caractéristiques comme telles.

1595

J'aimerais apporter quelques préoccupations. C'était soulevé par une des panelistes, l'idée d'arrondissement. Personnellement, j'aimerais beaucoup voir quand ça dit *la Ville de Montréal* que ça dise aussi *et les arrondissements* explicitement.

1600

Parce que nous avons vécu des expériences dans notre arrondissement où, disons par exemple, les consultations n'étaient pas tenues dans la forme selon la politique de la Ville de Montréal, mais la réponse, c'est «mais ça, c'est la politique de la Ville, ici, on est l'arrondissement, c'est pas la même chose.»

1605

Et comme citoyen, moi je trouve que quand les élus sont les mêmes élus qui siègent au conseil municipal, même au conseil exécutif, je trouve ça une façon de jouer avec nous, les citoyens, et d'essayer de court circuiter les politiques, etc.

1610 Alors moi j'espère, je sais qu'il y a eu un processus d'essayer de sensibiliser les fonctionnaires et les élus, mais je pense qu'il demeure un besoin toujours qu'ils comprennent que cette chartre-là, l'actuelle, et les modifications souhaitées s'appliquent autant dans les arrondissements tant que dans la ville-centre comme ils disent.

1615 L'autre préoccupation que j'aimerais soulever, c'est face à l'article 16. Quand on parle de communication, ça dit «*Promouvoir la participation publique et à cet effet, fournir aux citoyens et aux citoyennes des informations utiles énoncées dans un langage clair.* » Ça, c'est déjà là. On propose d'ajouter «*et soutenir des pratiques de communication appropriées.*»

1620 Je sais pas si c'est faisable de définir plus qu'est-ce que ça veut dire, mais je trouve qu'on a un travail énorme à faire à rejoindre le monde sur les objets comme la Charte, comme les objets à la discussion dans les conseils d'arrondissement par exemple et c'est pas tout à fait clair pour moi, c'est où la ligne où les droits qui sont supposés d'être incarnés là-dedans sont pas respectés.

1625 Je donne un exemple. Cet été, au mois de... je pense juin ou juillet, il y a eu un article à l'ordre du jour sur le permis de construction pour le nouveau Centre hospitalier de l'Université McGill qui changeait beaucoup le plan directeur qui était adopté il y a quelques années. Personne était au courant que ça, c'était à l'ordre du jour du conseil
1630 d'arrondissement.

Oui, on peut le voir dès le jeudi ou le vendredi avant le lundi sur le site web si, comme citoyen, on fait notre devoir comme ça tout le temps, mais il n'y a rien dans nos journaux : Est-ce que ça, c'est clair? Il y a rien pour nous... Oui, il y a l'annonce qui dit : Il y a un conseil
1635 d'arrondissement avec le nom des élus, la date; c'est la même chose à chaque mois, mais rien qui indique même un point majeur comme ça pour donner de l'information.

1640 Et notre réflexion maintenant, c'est que est-ce que ça, c'est quelque chose où on peut déposer une plainte et de dire la Ville ne nous a pas informés; l'hôpital ne nous a pas informés et les élus ont tenu ce débat-là en vase clos pratiquement sur un enjeu le plus majeur pour notre quartier que *l'expressway* Décarie. Alors, à ce niveau d'information, je trouve que c'est important.

1645 Dernière chose que j'aimerais parler, c'est le budget. Je trouve qu'il y a un besoin de promotion, de participation des citoyens dans le budget avec des communications claires, pas juste une annonce, et quand on parle de rendre accessibles annuellement aux citoyens, les documents qu'on reçoit dans les arrondissements sont pitoyables pour nous comme citoyens. Aucune façon de comprendre qu'est-ce qu'un service comme Loisirs, sports et développement culturel par exemple dépense cette année en comparaison avec l'année précédente. Alors, il n'y a rien là-dedans; c'est des belles phrases, des enveloppes majeures, rien pour nous d'avoir une compréhension là-dessus.

1650 Alors, peut-être que ce serait intéressant si parmi les débats et les mémoires qu'on peut essayer de clarifier ça veut dire quoi ce droit-là. Qu'est-ce qu'on a le droit d'attendre comme communication claire sur les enjeux en général, majeurs, et la question budgétaire aussi?

1655 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

1660 Madame, merci beaucoup de votre intervention. - Marie, il y a un monsieur qui avait demandé la parole. Je vous demande patience, merci. Oui, Monsieur.

M. HECTOR MAVILLA :

Par rapport à 18 et 32 de la Charte...

1665 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Le nom, s'il vous plaît.

M. HECTOR MAVILLA :

1670 Hector Mavilla. Hier, je parlais avec monsieur André Beauchamp concernant que
l'ombudsman ne donnait importance à la Charte, que seulement il solutionnait les problèmes en
se basant sur son opinion, son critère, c'est ça. Il me dit : Non, jamais je ne touche ça. Mais je
suis habitué à lire toujours. Aujourd'hui, je découvre l'article 20 et 32 qui dit que la présente
1675 Charte n'est pas destinée à fonder un recours judiciaire. Bon. Ça veut dire, c'est qui la personne
qui va réparer le rôle de l'ombudsman?

Pour moi, c'est facile la compréhension. Pendant qu'il existe un pouvoir discrétionnaire, il
y a une discrimination et ça, je l'écris dans différents journaux, à Toronto, ici. La Régie du
logement, imaginez, la Régie du logement, la Commission des droits de la personne et la
1680 Jeunesse, la Charte montréalaise a toujours un pouvoir discrétionnaire, ça veut dire que la
personne, elle est capable de gouverner et le public est sa dernière préoccupation.

J'aimerais qu'on me réponde, Madame Savard, si c'est vrai ou c'est pas vrai que le
public est sa dernière préoccupation. Premièrement.

1685

Me JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :

Je ne suis pas sûre que je comprenne. Que le public est ma dernière préoccupation?

1690

M. HECTOR MAVILLA :

Yeah.

1695

Mme JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :

Je vous dirais que je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous dites.

M. HECTOR MAVILLA :

O.K.

1700

Me JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :

Maintenant, si vous me dites : Qui vérifie ce que l'ombudsman fait?

1705

M. HECTOR MAVILLA :

Je vais répondre d'une façon directe. Hier, vous reconnaissez que vous n'avez pas touché la Charte. « Ah non, non, non. » Monsieur va corroborer. La Charte, vous ne pouvez appliquer la Charte, seulement analyser le problème et donner une décision. Et le monsieur me dit : « C'est pas un pouvoir judiciaire.» Monsieur, quand vous conduisez une voiture, vous prenez une décision, vous ne pouvez excéder la limite de vitesse, non, parce qu'il faut appliquer la loi; vous ne pouvez passer la lumière rouge parce qu'il y a la loi.

1710

C'est ça. C'est pas nécessaire de passer devant un juge pour appliquer une décision, appliquer la loi. Une charte, c'est appliquer la loi. Vous ne pouvez fumer une cigarette parce que c'est interdit d'appliquer la loi. C'est interdit, il y a une contravention.

1715

C'est normal, la Charte est la loi. C'est la loi, c'est tout. Si vous, la madame, donnez plus d'importance à son opinion, c'est la même. La loi, même si... c'est pas... la loi, c'est la Charte. Il faut appliquer ça.

1720

M. CLAUDE FABIEN, président :

Excusez, on a bien compris votre point de vue sur cette question-là. Ç'a été noté. Il y a trois intervenants derrière vous, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

1725

M. HECTOR MAVILLA :

1730 J'aimerais savoir si la madame reconnaît sa faute.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

1735 Je ne pense pas que...

M. HECTOR MABILLA :

Hier, on a parlé de la même chose.

1740 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Non, non, écoutez, la question est irrecevable, quant à moi, Monsieur. Passez à un autre point.

1745 **M. HECTOR MAVILLA :**

Parce qu'il y a un moment...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1750 Non, non, non. Écoutez, la question, je déclare que la question est irrecevable. Alors, si vous avez un autre point...

M. HECTOR MAVILLA :

1755 Non, non, non. Même si...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1760 Votre question est irrecevable. Alors, avez-vous un autre point à faire? Et sinon, je vous demande de conclure et puis de céder la place à ceux qui vous suivent.

M. HECTOR MAVILLA :

1765 Mais je dois passer un rapport ce soir, aujourd'hui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1770 Non, non, mais écoutez, vous pourrez revenir. Vous pourrez revenir au stade des opinions pour...

M. HECTOR MAVILLA :

1775 Parce que le public c'est un numéro pour vous et pour...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1780 Non, non, écoutez, on a entendu votre déclaration ce soir. Je vous invite dans un mois à venir soit déposer un mémoire ou bien rencontrer la commission pour exposer votre point de vue, mais ce soir, votre point de vue a été très clair.

M. HECTOR MAVILLA :

O.K.

1785 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Alors, merci beaucoup de votre temps.

1790 **M. HECTOR MAVILLA :**

Ça veut dire que vous appliquez votre opinion.

1795 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Merci de votre contribution et puis...

1800 **M. HECTOR MAVILLA :**

Pas la loi.

M. CLAUDE FABIEN, président :

...on va céder la place aux autres intervenants. Merci.

1805 **Mme MARIE LEAHY :**

1810 Marie Leahy. Hier, j'ai eu droit à parler beaucoup parce que je présentais l'avis du Conseil des Montréalaises. Je ne me présente pas ce soir comme le Conseil des Montréalaises, mais Marie Leahy, citoyenne. Je ne peux pas oublier que je suis au Conseil, mais je n'ai pas fait un petit caucus avant pour m'assurer que le Conseil était d'accord avec ce que je dirais. O.K. Donc, la nuance est là.

1815 Moi, je trouve la formule ce soir très intéressante et j'aimerais que l'Office continue à faire ce genre de choses-là. Je trouve ça dur que ce soit le soir et qu'on ait si peu de temps parce que le débat est, à mon avis, pourrait être très intéressant et on pourrait débattre des heures.

1820 Moi j'ai une série de questions, je ne peux même pas les amener, ça n'a plus de sens, il y en a trop, mais ça me fait bouger et réfléchir et j'espère que les gens dans la salle ont la même chose.

1825 J'ai été un membre du Chantier Démocratie au moment où on a travaillé sur la Charte, et pour ceux qui ne se souviennent pas, quand la Charte est arrivée en consultation à l'Office, elle n'était qu'au masculin. On a travaillé très fort pour faire en sorte que dans le rapport de la commission, on demande que la Charte soit féminisée. J'ai de la difficulté tout le temps quand on me parle d'universel.

1830 J'ai de la difficulté, je pars toujours de mon point de vue féministe où la discrimination systémique est tellement forte que si on ne nomme pas certaines affaires, elles n'existent plus. Alors, en même temps, j'entends Thérèse Collin, j'entends l'inter sectionnalité qui me pose des questions, puis je ne veux pas tomber dans la liste d'épicerie, ça fait que là, j'ai un dilemme.

1835 Je vous le dis et je sais pas comment on va y arriver. C'est pour ça qu'on pourrait, à mon avis, à plusieurs avoir une intelligence collective et résoudre ce problème-là. Parce que la liste d'épicerie ne donne rien, on banalise tout, mais ne pas nommer les choses, on les évacue. Alors, je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a des femmes, 52% à Montréal, elles peuvent être âgées, jeunes, handicapées, immigrantes, lesbiennes, bref, elles sont dans...autochtones, elles sont partout.

1840 **UNE PERSONNE DANS LA SALLE :**

Et artistes.

Mme MARIE LEAHY :

1845 Hein? Et artistes évidemment. Évidemment, un métier où il n'y a pas beaucoup d'argent, les femmes vont être là en général. Parce que la pauvreté, comme disait mon collègue hier, la pauvreté est immigrante, mais la pauvreté est féminine immigrante encore plus.

1850 Donc, je ne voudrais pas que sous le... ça m'a tellement ahalé tout le temps qu'on a parlé des Droits de l'Homme, j'ai toujours pensé que ça ne s'adressait pas à moi, donc, je ne veux pas retourner à ça, mais je ne sais pas comment éviter la liste d'épicerie. Ça fait que s'il y a quelqu'un qui a l'intelligence de ça, dites-moi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1855 Me permettez-vous, Madame, d'intervenir?

Mme MARIE LEAHY :

1860 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1865 Parce que madame Collin tantôt est intervenue dans le sens qu'on sait, et je me suis posé la question par rapport à notre paneliste qui nous a évoqué ça tantôt à propos de l'homophobie. C'est qu'à un moment donné, effectivement, est-ce qu'il y a certaines choses qu'à un moment donné il faut nommer et dire pour amorcer une réaction de la société et est-ce que la généralité ne risque pas finalement de maintenir un statu quo qui ne veut pas reconnaître des difficultés?

1870 J'aimerais vous entendre sur ce point-là, s'il vous plaît.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , **commissaire** :

Monsieur McCutcheon.

1875

M. LAURENT McCUTCHEON :

Ça me fait plaisir que vous posiez la question parce que je voulais intervenir dans ce sens-là. Moi je pense que l'universalité, l'inclusion, c'est des grands principes que l'on doit énoncer, mais par ailleurs, on ne doit pas oublier que les principes pour les appliquer, il faut aussi les nommer. Il faut être capable de dire qu'est-ce qu'on veut faire avec.

1880

On a parlé tantôt de discrimination systémique, je vais vous donner un exemple, l'homophobie dans le monde du sport. La Ville de Montréal a des activités sportives, il y a une discrimination systémique, totale et absolue : un homosexuel ne peut pas faire du sport d'équipe à Montréal ou au Québec ou ailleurs.

1885

Si on ne nomme pas les choses, jamais on pourra combattre l'homophobie, jamais qu'on pourra combattre certaines discriminations si on ne les nomme pas. Moi, je suis partisan du fait qu'il faut nommer les choses, il faut établir d'abord les grands principes généraux et ensuite aller dans le particulier.

1890

Mais j'attirerais l'attention, je pense qu'ici, on est au niveau municipal, donc, c'est une Charte de la Ville de Montréal qui est une administration municipale créée par le gouvernement du Québec. Donc, dans notre pays, il y a une Charte des droits au Canada, il y en a une au Québec, qui énoncent les grands principes et quand on arrive au niveau local, moi je pense qu'on peut être beaucoup plus particulier, nommer les choses pour avoir vraiment des plans d'action. Parce que si on ne les nomme pas, on ne fera pas de plans d'action non plus.

1895

Donc, à mon sens, je suis d'avis qu'il faut avoir la généralité, mais qu'il faut arriver, particulièrement au niveau municipal, à des choses beaucoup plus concrètes avec des plans d'action.

1900

Mme MARIE LEAHY :

1905

Je trouve qu'il a la solution effectivement. Moi, je plaide beaucoup, et le Conseil hier, c'était ça, la Charte a ses défauts, mais c'est un bon document et elle a juste 5 ans. On peut travailler très longtemps à améliorer un document et avoir une super charte, mais si ça ne reste qu'un beau papier qu'on accroche sur le mur, puis qu'on dit «On est extraordinaire, on a une Charte», puis si on se donne pas les moyens de faire une reddition de compte dans la Ville, outre le travail impeccable que fait l'ombudsman, si on fait pas ça, on peut travailler longtemps sur la place des virgules.

1910

1915

Alors, je serais d'avis avec monsieur McCutcheon que pour que cette Charte veuille dire quelque chose, il faut qu'il y ait une reddition de compte. On devrait ben plus travailler là-dessus effectivement que sur les virgules, tout en n'oubliant pas qu'il y a peut-être des choses qui ont été oubliées dans la première version.

1920

Mais je ne voudrais pas qu'on s'attarde à modifier tout tout tout tout alors qu'il va aller dormir sur... on va en faire la promotion, mais on ne la vivra pas. Alors, moi je reviens là-dessus.

1925

Monsieur Archibald, j'aimerais ça un jour m'asseoir avec vous et de discuter très longtemps. Je suis pas sûre de vous avoir suivi sur tout. Ce que j'ai retenu et qui me pose une question, vous dites il y a une hiérarchie des droits dans la Charte. Peut-être que j'ai mal compris, j'ai mal vu, mais je suis arrivée à : s'il n'y a pas de hiérarchie de droits, comment on évite le communautarisme?

1930

Ça, si vous pouviez en 3 secondes essayer de m'expliquer ou me dire «T'es complètement dans le champ, Marie, on reprendra ça ailleurs autrement, c'est pas ça que je veux dire.» Merci.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Merci beaucoup. Monsieur Archibald. 3 secondes on vous a dit en plus.

1935

M. JAMES ARCHIBALD :

Oui, 3 secondes, c'est très bien. J'ai fait cette remarque-là après avoir analysé un texte du gouvernement du Québec qui porte justement sur la lutte contre la discrimination. Alors, en faisant une analyse sémantique de ce texte-là, on a découvert que, pas dans les mots, mais dans l'intention qui se cache derrière les mots, le gouvernement avait une séquence d'importance dans l'application des droits de la personne, non pas de l'homme, de la personne; n'est-ce pas.

1940

Et donc, quand on voyait ce texte-là, on s'est rendu compte qu'il y a certains groupes qui étaient carrément visés dans ce texte-là comme ayant des droits moindres que d'autres citoyens. Ça fait partie de ce qu'on appelle le non dit du texte. Il y a le dit du texte et il y a le non dit du texte, et dans le non-dit du texte, par exemple, le texte parlait précisément de la discrimination relativement aux personnes d'origine arabe, chinoise et des personnes ayant des orientations sexuelles différentes, etc.

1945

1950

Donc, on voyait carrément que dans ce texte-là, le gouvernement visait certains groupes. L'ennui, c'est que quand on vise certains groupes, il y a aussi des oubliés et c'est un exercice assez périlleux de commencer à détailler, n'est-ce pas, un certain nombre de groupes dit discriminés ou des groupes vulnérables ou des groupes qui vivent une certaine précarité en société. Donc, c'est pour ça qu'on peut faire la distinction entre le principe universel que l'on peut adopter dans le texte d'une charte par exemple et puis l'application administrative qui se fait par la suite.

1955

Donc, il y a deux discours différents. Il y a un discours universaliste qui essaie de voir l'application générale du principe et, par contre, quand on voit l'administration de la Ville, on dit : Ben, écoutez, maintenant, vous allez appliquer ce machin-là et vous allez appliquer cela de

1960

façon précise. Et c'est là où le bât blesse pour ainsi dire, où on essaie de voir quel est le rapport entre ces deux registres-là.

1965

C'est pas une chose facile à faire. En fait, c'est la raison pour laquelle la commission est là. C'est pour étudier ces problèmes-là et pour essayer de trouver des solutions et vous soulevez un problème qui est réel. Et voilà.

1970

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Merci. Il y a madame Savard qui voulait intervenir.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1975

Juste un commentaire sur le texte actuel. Quand on parle de discrimination, il y a une des clauses spécifiques qui nomme certaines situations, mais il y a quand même un équilibre avec des engagements d'ordre général.

1980

Par exemple, on voit qu'à l'article 28 : *La Ville s'engage de façon générale à rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire.* C'est très large. Par ailleurs, il y a un autre article qui me dit que quand j'interprète un engagement qui est de la partie 2, je peux me référer aux valeurs de la partie 1, puis dans les valeurs de la partie 1, et aux principes, on parle *De la dignité, de l'intégrité de l'être humain, de l'inclusion, de l'égalité, du respect de la justice et l'équité qui sont des valeurs qui sont essentielles pour une ville démocratique, solidaire et inclusive.*

1985

1990

Alors, une des approches si on sent le besoin de regarder les éléments qui sont nommés, c'est s'assurer qu'on regarde aussi un texte qui permet de couvrir des situations qui seraient oubliées. Donc, il ne faut pas que les énoncés soient limitatifs, il faut dire *notamment*, mais garder les textes de portée large qui nous permettent d'intervenir là où on pense que même s'ils ne sont pas spécifiquement nommés par la disposition plus large, on peut prendre juridiction et régler les problèmes.

1995

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

C'est donc dans la construction du texte qu'on peut retrouver l'interprétation.

2000

Me JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :

Oui.

2005

M. JAMES ARCHIBALD :

Je peux faire une petite précision rapide?

2010

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Oui.

M. JAMES ARCHIBALD :

2015

C'est pour revenir à la question de madame parce que les deux questions s'entrecoupent en fait. - J'ai oublié votre nom, je m'excuse - Donc, c'est surtout la question de l'article 1 de la Charte qui parle de l'inclusion. Vous avez toute une liste déférente dans cet article-là et puis, on parle de l'inclusion.

2020

En fait, dans d'autres juridictions, on peut parler de l'inclusion, mais un autre terme qui est utilisé très souvent, c'est la notion de cohésion sociale. Et donc, en fait, quand on voit le rapport entre le public et le privé dans cette Charte, ce qu'on fait dans le secteur public, ce qu'on fait dans le domaine public, ce qu'on fait dans le domaine privé, puis les conflits qui existent entre les deux, en fait, l'idée de cette Charte, c'est de construire un milieu où on peut vivre ensemble de façon plus ou moins paisible et respectueuse, etc., et c'est de créer dans cet espace urbain une vraie cohésion sociale qui est respectueuse de toutes les personnes vivant sur le territoire.

2025 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Merci, Monsieur Archibald. Alors, il y a deux autres questions.

2030 **M. JEAN-LOUIS LANDRY :**

2035 Alors, je m'appelle Jean-Louis Landry. Je suis un des cofondateurs de Montréal Ouvert, qui est une nouvelle initiative citoyenne ici à Montréal. Notre objectif principal, c'est en fait de faire la promotion de ce qu'on appelle les données ouvertes, qui est un concept anglophone, *Open Data*, donc de rendre accessible l'information civique de la Ville à tous les citoyens, donc, d'une manière standardisée avec une approche systématique, donc, ce qui touche à des questions d'accès à l'information.

2040 La Ville de Montréal est beaucoup en retard par rapport à d'autres villes canadiennes sur ce dossier-là. Si on compare Montréal à Edmonton, à Vancouver, à Toronto, Ottawa, Nanaïmo, Montréal n'a pas encore adopté une politique permettant l'ouverture de ses données civiques d'une manière systématique.

2045 Donc, je mentionne ce point-là parce que si on regarde différents articles, et bien, l'accès à l'information est une condition nécessaire pour permettre justement le respect de certains de droits citoyens qui sont mentionnés ici.

2050 Donc, si on parle de la gestion transparente, du renforcement de la confiance, donc, les articles 4 et 5, nous, on pense que s'il y avait un autre article qui mettait de l'emphase sur la responsabilité de la Ville de se doter de tous les moyens possibles pour faciliter le respect des droits qui sont énoncés dans la Charte, on pourrait finalement renforcer la Charte comme engin.

2055 Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire? C'est d'avoir une clause qui finalement responsabilise la Ville de rendre ses données plus accessibles pour que les droits qui sont énoncés dans la Charte puissent être respectés. Parce que ce qui arrive souvent, c'est que l'information, elle est rendue accessible, mais dans les moyens qui ne sont pas utilisables; par

exemple, des documents qui sont en PDF ou qui ne sont pas... de l'information qui se situe dans différents sites web de la Ville, etc., par rapport aux services de la Ville ou bien par rapport au budget, on a mentionné le budget plus tôt dans un autre commentaire.

2060 Donc, une politique sur les données ouvertes permettrait de... je sais que la politique, c'est pas ici qu'elle se décidera, mais s'il pouvait y avoir un article qui renforcerait ce point-là, ce serait important.

2065 Concrètement, si on prend l'article 16 sur l'engagement, et bien, une des choses avec une politique de données ouvertes, c'est qu'elle favorise un accès aux informations civiques et sans licence par exemple. Donc, si on regarde - je vais retracer mes notes ici - *Promouvoir la participation publique et à cet effet, fournir aux citoyens et aux citoyennes des informations utiles énoncées dans un langage clair*. Donc, la question d'utilité, pour moi, elle manque de clarté ici. Pourquoi ne pas parler d'informations civiques, point? Donc, il y a beaucoup d'informations.
2070 L'information civique, c'est une information qui est générée à cause des taxes des contribuables, donc, elles devraient être toutes disponibles.

2075 Ensuite, *Faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville*. Bien, ici aussi, il y a certaines limitations qui sont implicites. Quand on parle de données ouvertes, on ne parle pas d'informations confidentielles. Ça, c'est très très très clair. Donc, on parle d'informations civiques qui devraient normalement être rendues disponibles d'une manière proactive et systématique.

2080 Donc, faciliter l'accès aux documents pertinents. Bien, il faudrait que ce soit un accès où il n'y a pas de licence, de droit de licence; donc, des accès libres aux données pour qu'elles puissent être manipulées, ce qui faciliterait aussi l'engagement citoyen.

Je ne sais pas si vous saisissez ce que je veux dire? Oui?

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2085

Tout à fait.

M. JEAN-LOUIS LANDRY :

2090

O.K.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2095

Tout à fait. Est-ce que quelqu'un veut réagir?

M. CLAUDE FABIEN, président :

2100

Écoutez, à ce stade-ci, j'aimerais utiliser les pouvoirs inhérents de la présidence pour interrompre le cours de la table ronde, parce que nous avons ce soir une ressource spéciale qui est à veille de nous quitter. Alors, on va reprendre le cours normal de la discussion, mais nous avons la chance d'avoir avec nous ce soir une représentante de la Société de transport de Montréal et comme il en a été beaucoup question, alors, j'invite madame Mathilde Le Bouëdec à s'approcher du micro.

2105

Je rappelle le contexte. Il a été beaucoup question lors de la première soirée d'information et la deuxième soirée, c'est-à-dire hier, de l'exception créée dans le règlement applicable aux compétences de l'ombudsman qui exclut... les deux exclusions, le Service de police de Montréal et puis la Société de transport de Montréal.

2110

Alors, bon, plusieurs en ont parlé comme constituant une anomalie, se sont demandé s'il y avait soit au Service de police, soit à la Société de transport de Montréal un système de traitement des plaintes et comme il n'y avait personne qui pouvait répondre à ces questions-là, je suis heureux ce soir parce que les commissaires voulaient savoir et comme c'est la dernière séance, c'est de l'information qui va être colligée et même si les participants qui présents

2115 physiquement ne sont pas nombreux pour l'entendre, ce sera versé comme tout le reste sur le site.

2120 Alors, madame Le Bouëdec est conseillère corporative, milieu associatif, et est en mesure de répondre à la première question, je pense : Est-ce qu'il y a un mécanisme de traitement des plaintes à la STM?

Mme MATHILDE LE BOUËDEC :

2125 Absolument. Donc, je m'appelle Mathilde Le Bouëdec. Je suis conseillère corporative, milieu associatif, et je travaille au sein de la Direction communication, marketing et planification à la STM.

2130 Oui, il y a un service de plaintes, il y en a deux même. Il y a un service de plaintes, de commentaires et plaintes du transport adapté pour tous les clients qui sont admis au transport adapté et qui utilisent les services de la STM; ils peuvent donc appeler à un numéro qu'ils connaissent tous et faire part de leurs commentaires et de leurs plaintes. Il y a également un service de commentaires et de plaintes pour le réseau de bus et le réseau régulier qui est ouvert à toute la population.

2135 Il y a également... ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des conseils d'administration publics à la STM qui ont lieu tous les mois et donc, lors de ces conseils d'administration, le public et tous les clients de la STM ont l'occasion d'exprimer leurs plaintes ou leurs commentaires ou de donner leur avis et le conseil d'administration, les membres du conseil d'administration peuvent répondre à ces questions.

2140 Je souhaiterais également souligner la culture de collaboration avec les groupes associatifs qui est entrée depuis de nombreuses années à la STM, que ce soit les groupes de personnes handicapées, les groupes de personnes âgées, les groupes de femmes. De plus en plus, la collaboration s'installe. Et aussi les groupes locaux pour tout ce qui concerne la
2145 planification du réseau, s'assurer que le réseau répond aux besoins des gens.

Et ce biais-là, c'est aussi l'occasion que les besoins des citoyens soient considérés dans tous les projets de transport en commun.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2150

Alors, j'ai une deuxième question qui est en lien avec le thème de ce soir. Vous m'avez parlé d'une politique relative au transport adapté, à l'accès au transport public et je pense que vous aviez en main un document qui expose la politique de la STM en cette matière.

2155

Pouvez-vous nous en dire deux mots et dire où est-ce qu'on peut se procurer cet énoncé de politique?

Mme MATHILDE LE BOUËDEC :

2160

Oui, absolument. Pour revenir un petit peu en arrière, c'est sûr qu'il n'y a pas l'équivalent d'un document comme la Charte dont on parle ce soir à la STM. Par contre, il y a un certain nombre d'engagements qui sont pris par la Société de transport, notamment en termes d'accessibilité universelle.

2165

Il y a une politique qui a été adoptée par le conseil d'administration en 2009 dans laquelle la Société s'engage à incorporer tous les moyens nécessaires dans ses processus quotidiens à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle. Et il y a une définition de l'accessibilité universelle qui est incluse dans cette politique et qui ne spécifie pas, pour revenir sur le débat de tout à l'heure, qui ne spécifie pas la clientèle visée, mais qui parle bien d'offrir un service de transport collectif à l'ensemble de la population.

2170

Aujourd'hui évidemment, cette politique s'accompagne d'un plan, un plan d'actions parce qu'il ne faut pas qu'elle reste un simple vœu pieux, il faut la mettre en œuvre. Ce plan d'actions, donc, concerne les trois domaines de l'entreprise comme transporteur, comme employeur et comme acteur social et, bien sûr, tout cela se fait en fonction des limites des ressources dont dispose la STM. On ne peut pas faire de miracle.

2175

M. CLAUDE FABIEN, président :

Troisième question. Oui, oui?

2180

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE:

Je vais faire le grognon de service. Il y a un ordre du jour. Je comprends qu'on a probablement parlé dans les derniers jours de transport, sauf que pour moi, je suis venu ici, je ne sais pas si c'est pareil pour les autres, pour parler de la Charte. Mais la Charte, qu'est-ce qu'il y a dedans, la Charte, son application, et là, on me parle des services de plaintes de la STM qui est très utile, et heureusement que ça existe, sauf que, à moins que je sois un crétin fini, je ne vois pas le lien direct entre ça et ce qu'on parle ce soir.

2185

2190

M. CLAUDE FABIEN, président :

Non.

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE:

2195

Et la soirée est longue parce que tout le monde a commencé de bonne heure ce matin, il y a des gens qui n'ont pas soupé, alors à un moment donné, il ne faut pas étirer la sauce.

2200

M. CLAUDE FABIEN, président :

Écoutez, vous avez parfaitement raison.

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE:

2205

Il ne faut pas le prendre personnel.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2210 Non, non. Vous avez raison, ça tient à deux questions qui sont difficilement contrôlables. Le fait que un, ce soit la dernière soirée pendant laquelle la commission peut s'informer d'un certain nombre de questions cruciales et, deux, madame devait quitter impérativement.

Alors, je termine, j'avais simplement une dernière question à poser à madame, simplement savoir : Est-ce qu'il y a un ombudsman du transport à la STM?

2215 **Mme MATHILDE LE BOUËDEC :**

Non. Définitivement non.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2220

Très bien. Alors, écoutez, merci beaucoup de votre contribution et nous reprenons le cours de nos émissions, le cours normal de nos émissions avec ce reportage spécial. Alors, nous vous écoutons.

2225 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire:**

2230 Me permettez-vous? Juste une petite précision par rapport à l'intervention de monsieur Landry. Ce que vous avez dit tantôt est intéressant. Je pense que ce serait important que vous reveniez nous présenter votre opinion dans le cadre d'un mémoire. Parce que là, on aura des questions à vous poser sur ce que vous appelez les *data*, l'information civique, etc.

Je ne suis pas sûr que je connais ce domaine-là et je pense que c'est important, ça contribuerait ou ça éclairerait comment on peut mettre en œuvre une politique d'ouverture et de transparence et d'information la meilleure possible aux citoyens. Merci.

M. MICHAEL LENCZNER :

2235

Bonjour. Mon nom est Michael Lenczner. Je ne vais pas prendre beaucoup de votre temps, seulement quelques minutes parce que je voulais parler du même sujet que Jean-Louis Landry. Je suis sur le conseil d'administration de COCo, le Centre des organisations communautaires qui est un peu comme le Centre St-Pierre, mais qui aident les organisations anglophones et ethnoculturelles dans le Québec. Et aussi, je suis le président du conseil d'administration de *l'Apathie, c'est plate* qui est une organisation nationale du Canada qui encourage les jeunes de s'impliquer dans la démocratie canadienne, québécoise, provinciale et municipale. Mais c'est aussi autour de cette question d'avoir accès aux données civiques.

2240

2245

Juste souligner ce qui a été dit, que les groupes civils ont besoin d'avoir accès pas seulement aux rapports de la Ville, aux publications de la Ville, mais aux données brutes derrière ça pour être capable de nous-mêmes faire nos propres analyses. Parce que c'est très difficile de... quand il y a des consultations publiques, quand il y a des rapports, c'est très difficile pour nous d'avoir accès à ce même genre d'information que les gens avec plus d'argent, les gens avec plus d'argent ont pour faire leurs analyses.

2250

Alors, je pense que chaque fois qu'une publication est donnée par la Ville ou donnée aux villes dans le cadre de consultation publique, on devrait être obligé de donner aussi les informations derrière ça qu'ils ont utilisées pour faire ce genre de rapport. Mais autrement, je souligne l'importance de ce que Jean-Louis Landry a dit. Merci.,

2255

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

2260

Merci beaucoup. On espère qu'on pourra avoir beaucoup plus d'informations là-dessus, comme le soulignait monsieur Beauchamp, dans la prochaine étape.

Je vous dirais un peu, on pourrait peut-être faire une dernière ronde ou tour de table par rapport à l'exercice qu'on termine ce soir. Donc, si vous aviez une chose à dire par rapport à

2265 l'exercice dans lequel on est présentement, une priorité à mettre de l'avant, on pourrait peut-être passer dans les différents invités.

Il y a une dernière intervention avant? Allez-y.

2270 **M. ROBERT GROULX :**

2275 Alors, bonsoir. Je m'appelle monsieur Robert Groulx, membre du Mouvement des Personnes d'Abord de Montréal depuis 18 ans. Nous on fait la défense de droits et je dois dire en passant, Madame, ça fait deux ans que je suis l'âge d'or et je crains d'aller dans des résidences pour personnes âgées. Ce qui se passe là, c'est pas très bon pour moi ça.

2280 Moi, je vous dis que mes membres à moi sont vulnérables dans différents domaines. Exemple, le domaine de l'éducation. Ils n'ont même pas reçu une première année dans l'école. Imaginez-vous, nous on est vulnérables quand on vient pour se chercher une job qui demande des 12^e année et 11^e année et nos membres sont bloqués ben raides. Ils ont été bafoués dans la société pendant de nombreuses années. Moi, j'en suis un : j'ai été bardassé d'une école à l'autre. Moi, j'aurais voulu aller plus loin qu'une 7^e année, j'ai fini 6^e année, mais au moins je sais écrire, lire et compter. C'est ça mon domaine moi.

2285 Et mes membres ont besoin qu'on les défende par un journal. Le journal, nous, s'appelle *Le Droit d'Abord*; il est sur le site internet. Moi et Julie, on l'a préparé, on l'a fait pour nos membres à qui on n'avait aucun service à la Ville de Montréal. Et là, on pouvait même pas se défendre à la Ville parce qu'on n'avait pas de service pour nous. Maintenant, on en a un et nous en sommes très fiers de l'avoir fait.

2290 Deuxièmement, nos membres aussi, quand ils arrivent au Mouvement sont envoyés par des centres de réadaptation qui ne peuvent pas rien faire pour eux. Nous, on est pris avec ça. Ça, la Charte de la Ville, c'est bon pour moi, je suis capable de le comprendre, mais mes membres, comment voulez-vous qu'ils comprennent, c'est écrit dans des mots jargon.

2295

C'est pour ça qu'on est en train de préparer pour qu'il soit simplifié pour nos membres pour qu'ils puissent le comprendre; quand ils vont aller chercher un service à la Ville de Montréal, ils ne seront pas pris au dépourvu.

2300 Moi, je suis pris au dépourvu depuis plusieurs années, mais je peux me défendre très bien avec l'aide de l'AQIS, avec l'aide de l'Association du Québec d'intégration sociale et communautaire aussi.

2305 Et moi, je dis que la Ville de Montréal, les services qu'ils ont, c'est bon pour nous, mais il faut les améliorer afin que nos membres puissent être très à l'aise quand ils arrivent à la Ville face à des fonctionnaires. On dit « Qu'est-ce que ça mange un fonctionnaire en hiver? » Allez leur demander.

2310 Moi, je vous dis que mes membres, ça fait 18 ans que je les défends par un journal, et la page 3, c'est la page la plus importante, on défend différents dossiers qui nous touchent. Ça, je vous conseille d'aller chercher dans le site internet qu'on a dans tous les ordinateurs. Vous pouvez aller le chercher et publier le journal parce qu'il en vaut vraiment la peine. C'est un journal fait par les membres et pour les membres, mais c'est financé par des bailleurs de fonds et je trouve que c'est correct pour nous, ça nous aide à le faire.

2315 C'est des membres qui ont beaucoup de difficulté à s'exprimer. Ils ont toujours été bafoués dans les institutions. Nous, nos membres, c'est ça. Mais moi, je suis sorti de ça, mais essayez de s'en sortir, c'est pas très facile. Pas facile du tout. Moi, je vous le dis, j'ai l'aide... et j'ai eu beaucoup d'aide, mais j'en ai encore besoin encore davantage surtout pour l'âge d'or.

2320 Je suis très fier de faire partie de l'âge d'or, mais avec ce qui se passe en ce moment, pas très très entiché pour aller dans une résidence pour personnes âgées. Moi, j'aime autant mourir chez nous, être dans l'oubli complètement que d'aller dans un centre et être bafoué dans les services.

2325 C'est ça. Merci beaucoup.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Merci, Monsieur.

2330

M. CLAUDE FABIEN, président :

Merci, Monsieur.

2335

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Alors, je ferais une dernière ronde justement pour peut-être dire c'est quoi les choses les plus importantes et comment on peu intervenir.

2340

M. LAURENT McCUTCHEON :

Rapidement, il commence à se faire tard, je crois que dans l'article 1, on retirerait le mot *tolérance* et qu'on n'y perdrait rien. Personnellement, je n'aime pas beaucoup le mot *tolérance* qu'on a élevé au rang des valeurs.

2345

Je vais vous donner juste un exemple. Moi je suis homosexuel, je ne voudrais pas que ma famille me tolère. Je pense que le dire comme ça, vous avez tous compris que la tolérance, c'est pas une vertu, je pense, et qu'on pourrait le retirer de l'article 1 et ça changerait rien.

2350

Personnellement, je n'aime pas ce mot. Je suis habitué de l'entendre de gens qui tolèrent les autres, mais moi, ça ne me satisfait pas d'être toléré, je veux être accepté.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

2355

Merci. Monsieur St-Jacques.

M. BERNARD ST-JACQUES :

2360 Beaucoup de choses ont été dites. Je vais revenir peut-être sur deux petites choses. D'abord, on parlait tout à l'heure de la STM et du SPVM. Il y a, oui, différents mécanismes qui doivent exister, souvent des mécanismes internes : la Police vérifie la Police, les personnes de la Société de transport étudient les gens de la Société de transport. Comme ce sont des services municipaux, ce serait peut-être intéressant de s'assurer qu'ils puissent avoir, et pas nécessairement sur une base uniquement déontologique comme il existe, mais de voir où il pourrait y avoir une application de la Charte à ce niveau-là à différents égards, particulièrement dans les cas flagrants de discrimination créés justement par nos agents.

2370 Et aussi l'autre chose sur laquelle je reviendrais, c'est plus sur la question du caractère systémique de la discrimination. J'imaginerais bien des mandats d'initiative de l'ombudsman se créer sur des éléments de la Charte afin de faire connaître davantage ce qui est vécu par les populations vulnérables qui sont présentes, les droits qui pourraient être éventuellement bafoués dans ces contextes-là par des bases thématiques, ou tout ça, ou simplement en suivant l'actualité quand se présentent des choses.

2375 Je pense notamment à toutes les questions de profilage racial et social. J'ai vu que notamment à travers des propositions entre autres du Conseil culturel de Montréal, on a intégré cette dimension-là. Il va falloir voir jusqu'à quel point on va intervenir sur ces questions-là comme le profilage racial ou le profilage social.

2380 Je trouve bizarre que, mettons, une organisation qui ressemble à l'ombudsman on pourrait dire, la Commission des droits de la personne pose des positions très claires et met sur le banc des accusés la Ville de Montréal par exemple sur la question du profilage social mené à l'endroit des personnes en situation d'itinérance à Montréal et que l'ombudsman de Montréal ne reçoit pas nécessairement ça en disant : *Oh boy!* Moi, quel rôle je peux jouer dans un cadre de même alors qu'une institution, on va dire, parallèle à la mienne à un autre niveau vient de porter un jugement sur la façon de faire notamment des policiers, mais aussi de l'ensemble des décisions qui ont été appliquées par la Ville de Montréal.

2390 Seulement en suivant l'actualité de cette façon-là par des droits bafoués de Québécois, et de Montréalais plus particulièrement, l'ombudsman pourrait à sa propre initiative décider de faire des choix, des décisions et de prendre et de mener évidemment soit des consultations ou des choses sur des aspects plus systémiques de cet ordre-là.

2395 Puis peut-être un petit dernier mot sur la question de l'universalité. Moi aussi, je pense que je suis d'avis un peu comme monsieur McCutcheon qu'au départ, on peut peut-être voir... plus on est haut dans la hiérarchie mondiale, et tout ça, on peut voir les problèmes de très très très haut, mais on ne peut pas ne pas mentionner les différentes facettes, les différentes populations potentiellement discriminées et vulnérables dans la Charte.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

2400 Merci beaucoup. Madame L'Écuyer.

Mme CHRISTINE L'ÉCUYER :

2405 Ça va être très simple. À la FADOQ, on travaille beaucoup sur le concept de *Municipalité amie des aînés*, et ce qu'on dit dans ce concept, qu'une ville amie des aînés, une ville accueillante pour les aînés, c'est une ville accueillante pour tous.

2410 Ce que je voudrais ajouter, c'est ce concept qui touche entre autres le logement, le transport, la participation sociale, on la retrouve aussi dans la Charte des droits qui est mentionnée. Donc, nous, on va continuer à travailler sur tous les aspects pour améliorer entre autres la qualité de vie des aînés qu'on représente.

 Ce que j'ai trouvé intéressant sur l'intervention de l'ombudsman, je pense qu'on va vous inviter à venir nous rencontrer.

2415 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

Merci. Madame Sheppard.

2420 **Mme COLLEEN SHEPPARD :**

Oui, je voudrais juste souligner une idée. J'ai trouvé les interventions, les questions, les commentaires très intéressants et j'ai été frappée par le fait que c'est souvent des personnes qui représentent des groupes dans la société civile.

2425 Il y avait des individus, mais souvent les gens qui sont là ce soir sont des gens qui sont impliqués à travers des groupes communautaires, et je pense que c'est intéressant à deux niveaux. D'abord, il faut que ça rejoigne un peu le commentaire que c'est une charte politique, pas juste une charte des droits et qu'aussi le fait de la mise en œuvre, ça dépend beaucoup de l'implication, le dialogue, la médiation, l'engagement social. Ça donne vraiment un rôle aux
2430 groupes communautaires.

Mais ça a aussi rejoint la question sur la spécificité, où est-ce qu'on doit nommer les groupes ou est-ce qu'on doit parler dans des termes plus universels. Et c'est intéressant que les groupes souvent sont organisés selon les catégories. Pas toujours, il y a des groupes pour le
2435 logement, mais il y a des groupes souvent pour le droit des femmes, le droit des personnes ayant des... des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes qui veulent lutter pour différents groupes.

Et évidemment, chaque personne, c'est complexe. Les groupes, on est souvent... on
2440 peut pas juste être dans une catégorie : on est femme, on est gai, lesbienne, on a une religion, une langue, une culture etc. Alors, je pense qu'il faut faire les deux. Il faut reconnaître que les catégories, les groupes, les façons de nous organiser ne sont pas parfaites. Il faut parler de l'universalité et aussi, il faut développer des programmes et des objectifs dans les termes universels.

2445

On ne va pas développer un programme pour des femmes exclusivement. On va parler d'accès au... je sais pas quoi, accès ou la protection contre la violence pour tout le monde par exemple, mais moi, je pense qu'il faut un peu continuer à faire les deux. C'est pas idéal, mais on vit dans un mode comme ça. C'est tout.

2450

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Merci. Monsieur Laporte.

2455

M. JEAN-CLAUDE LAPORTE :

Oui. Bien, je vais répéter une chose qui a été mentionnée au moins à deux reprises, sinon trois. Ça concerne les arrondissements.

2460

Dans les ATTENDU, on mentionne la Ville, on mentionne les citoyens, les citoyennes, on mentionne la Ville, mais on ne mentionne nulle part les arrondissements et je pense qu'il faut absolument que les arrondissements soient partie prenante de la Charte. Parce que depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, les arrondissements ont une série de pouvoirs, certains sont exclusivement d'arrondissement, d'autres qui sont partagés entre la ville centrale et les arrondissements, qui d'ailleurs est un peu chaotique parce que c'est très pratique pour les élus de se renvoyer la balle en disant : «Ça, c'est du domaine de l'arrondissement.

2465

- L'arrondissement : Non, non, non, ça, c'est la ville centrale.»

2470

Alors, aussi bien les mettre tout le monde ensemble et que peu importe l'étiquette d' élu qu'on porte et où est-ce qu'on dépose notre derrière, que ce soit à la ville centrale ou à l'arrondissement, il faut être responsable devant la même Charte. Première des choses.

2475

Deuxième des choses. On parle quand même d'habitation, de logement, de salubrité. On ne dit pas le mot *logement social*, je peux le comprendre, je n'en ferai pas un point, par contre, il manque quelque chose de fondamental parce qu'on parle de charte de droits et de responsabilités et on ne mentionne pas le droit au logement.

2480 Je le sais, dans la Charte canadienne, on ne le mentionne pas non plus, ce qui devrait être là; dans la Charte québécoise, on ne le mentionne pas. Alors, peut-être que Montréal après 5 ans de pratique de sa propre Charte pourrait innover et pourrait peut-être rendre jaloux nos deux chartes des deux paliers supérieurs et inclure le droit au logement. Je me permets 35 secondes de lire la définition du droit au logement du Pacte international sur les droits socioéconomiques et culturels de l'ONU qui dit - je vais en sauter des bouts pour ne pas être trop long : « *Il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui, légal par exemple, à l'abri fournit en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête ou qui le prend*

2485 *exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité dans la paix et la dignité. Le droit au logement devrait être assuré à tous sans distinction de revenu ou de toute autre ressource économique.* »

2490 Point très majeur, je pense, dans le droit au logement, c'est la... je n'aime pas le terme *discrimination économique*, je trouve que ça fait un peu faible. Quand on est pauvre, c'est pas de la discrimination, c'est juste une distinction de classe sociale et, à un moment donné, il faut le comprendre que si on a un problème de logement et qu'on gagne 150 000 \$, c'est peut-être qu'on l'a cherché un peu son problème de logement. Donc, c'est autre chose.

2495 « *Un logement adéquat, c'est suffisamment d'intimité, suffisamment d'espace, une bonne sécurité, un éclairage et une aération convenable, des infrastructures de base adéquate et un endroit bien situé par rapport au lieu de travail et aux services essentiels, tout cela pour un coût raisonnable.* »

2500 C'est ça, le droit au logement.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

2505 Merci beaucoup, ça va nous éclairer. L'ombudsman, on a beaucoup parlé des arrondissements et puis l'ombudsman aimerait intervenir.

Me JOHANNE SAVARD , ombudsman de Montréal :

2510 Juste une précision, on l'avait mentionné hier, mais la Charte s'applique aux
arrondissements déjà et c'est clairement dit à l'article 29, deuxième paragraphe, quand on dit
que : « *La Charte montréalaise des droits et responsabilités représente des normes minimales
au sens de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, elle est par conséquent applicable
aux arrondissements.* »

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2515 Parfait, merci de cette précision. Monsieur Archibald.

M. JAMES ARCHIBALD :

2520 On n'est pas venu ici dans le but unique de critiquer la Charte et de proposer des
changements, mais je crois qu'il faut dire un mot positif aussi. C'est que cette Charte est une
innovation, c'est quelque chose de nouveau et dans la politique de la Ville, l'une des choses que
la Ville de Montréal fait avec pas mal de succès, c'est de positionner la Ville sur l'échiquier
mondial; n'est-ce pas.

2525 Et donc, je crois que même si ça ne change pas le texte même de la Charte, quand on
voit l'application administrative de cette Charte, je crois qu'il faut le dire. Il faut le dire
publiquement, il faut le dire sur la scène internationale que Montréal a fait quelque chose de
nouveau, d'utile, et qui peut servir de modèle.

2530 Je donne l'exemple de mes étudiants libanais qui après avoir travaillé cette Charte en
traduction, ils ont même rédigé des mémoires de maîtrise sur le principe juridique et les
problèmes culturels représentés par cette charte. L'année après, ils ont décidé de rédiger une
charte des droits et responsabilités des étudiants de l'université; n'est-ce pas, donc, vous faites
2535 des bébés.

2540 Alors, deux petits commentaires sur le texte lui-même. Premièrement, il y a la notion d'inclusion dans la Charte, mais l'un des objectifs de la Charte, c'est de créer quelque chose aussi, de créer un milieu de vie, d'ailleurs, c'est un terme utilisé dans le texte de la Charte même, et dans ce milieu de vie, on doit aussi faire un effort pour créer une meilleure cohésion sociale dans la ville.

2545 C'est-à-dire permettre à tous ces groupes divers dont on a parlé aujourd'hui, n'est-ce pas, de vivre ensemble en fait, de créer une sorte d'étoffe urbaine où tous ces groupes font partie du tissage, du paysage urbain. Donc, je crois qu'il faut mettre carrément un accent sur la cohésion sociale dans le texte, si on revient au texte.

2550 Dernière remarque. Quand on fait de la juri-linguistique et quand on fait la traduction de textes de loi, on a l'habitude de voir une certaine structure. Donc, on convient que ceci est un texte politique plutôt qu'un texte purement juridique. Donc, il faut faire la part des choses. Sauf que quand on tombe à l'article 30, on dit dans la présente charte, on entend par *citoyenne ou citoyen* - donc, le féminin précède le masculin, n'est-ce pas, je vous le fais remarquer - *une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal* avec un V majuscule parce qu'il y a une distinction dans la Charte entre un V majuscule et un v minuscule, n'est-ce pas, et je me permets de lire la traduction anglaise parce que c'est le français qui prévaut, mais il existe aussi une version officielle en anglais et l'article 30 se lit en anglais de la façon suivante : « *In this Charter, « citizen » means any person living within the city territory.* »

2555 Par contre, le texte français dit « *sur le territoire de la Ville de Montréal* » et le terme « *citoyen* » n'est pas entre guillemets dans le texte français. Donc, ça veut dire quelque chose.

2560

2565 Je termine en disant que l'utilisation du terme citoyen dans cette Charte est innovatrice également parce que ce n'est pas la définition juridique d'un citoyen défini par sa nationalité ou son appartenance juridique, mais c'est la notion, et je pourrais m'étendre pendant des heures là-dessus, mais c'est la notion de citoyen de proximité.

Et cette notion juridique de citoyenneté de proximité est importante parce que ça renforce la notion que nous vivons ensemble et que nous devons établir des relations de citoyens entre nous, n'est-ce pas, ce qui renforce encore une fois cette notion de cohésion sociale.

2570 Je cède la parole sur ce point-là.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Voilà. Il reste madame... Avez-vous une question? Sinon, il reste madame...

2575

M. CLAUDE FABIEN, président :

Non, c'est parce que le professeur Archibald vient d'ouvrir une petite porte dans laquelle... que j'espérais voir apparaître et dans laquelle je m'engouffre.

2580

C'est une préoccupation de la première commission qui a tenu les audiences publiques sur ce qui était le projet de charte, qui était complètement neuf, de la Ville de Montréal, la Charte montréalaise, a été très préoccupée par la qualité de la version anglaise.

2585

Alors, la première mouture, la première version anglaise, celle qui était annexée au projet initial qui a été soumis à notre étude, a été très critiquée. On y a vu toutes sortes de défauts. Le rapport de la commission à ce moment-là avait été très clair en disant il faut vraiment la soigner, cette version anglaise, et la mettre à niveau et déployer les moyens qu'il faut.

2590

Alors, je pense qu'en grande partie, la version anglaise a été améliorée, mais j'aimerais à brûle-pourpoint vous demander à vous, et puis au professeur Sheppard également, est-ce que la version anglaise est correcte actuellement?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

2595

Non.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

C'est assez clair.

2600

M. CLAUDE FABIEN, président :

À votre avis...

2605

M. JAMES ARCHIBALD :

Question bateau, quoi.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2610

Non, regardez, écoutez la méthode qu'on va suivre. Je vais vous demander ce qui est difficile pour un professeur d'université, de répondre par oui ou par non.

M. JAMES ARCHIBALD :

2615

Vous aurez droit à un cours de 3 heures là-dessus.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2620

Et si la réponse... et voilà. Non, c'est que si la réponse est non, on aimerait beaucoup vous recevoir en deuxième phase, qui est la phase des avis et présentation des mémoires, où vous pourriez à ce moment-là faire une critique plus particularisée, je sais pas moi, des erreurs ou des difficultés. Et puis je tends la même perche au professeur Sheppard s'il y a des choses qui vous font sursauter.

2625

J'entendais une voix dans le public. Oui? Est-ce que vous aimeriez intervenir?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

2630 La voix a dit non.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

2635 La réponse était non.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Ah, très bien.

2640 **M. JEAN-CLAUDE LAPORTE:**

Il y a des choses à améliorer.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2645 Il y a des choses à améliorer. Très bien. Alors...

M. JAMES ARCHIBALD :

2650 Comme nous le disons en latin: *Errare humanum est.*

M. CLAUDE FABIEN, président :

2655 Non, non, non, et puisque le but de l'opération, c'est la révision, le moment est venu de faire le boulot. Alors, avis et appel à tous nos amis experts en langue anglaise qui voudraient contribuer, ce sera une belle action civique que de le faire. Voilà.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Merci, Monsieur le président. Alors, Madame Dufour, c'est à vous.

2660

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

Premièrement, je voudrais dire ce que vous avez dit au départ, c'est une bonne charte. L'idée de la charte, l'innovation de la charte, c'est bon. On a tous critiqué bien des choses sur la Charte, mais la Charte, fondamentalement c'est bon. Alors, je voulais vous le dire parce que je le sais.

2665

Mais pour nous à Culture Montréal, c'est l'intégration de la notion de droit culturel qui est inclus, le droit culturel est mentionné, mais il n'est pas défini, ce qu'on croit qui devrait être fait, ce qui sera représenté dans un mémoire, et on parle aussi d'une plus grande participation citoyenne, ce qu'on a parlé, l'accès à l'information, l'accès clair, le *open structure*, je ne me rappelle plus comment vous l'avez appelé, l'*open*...

2670

Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :

Open data.

2675

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

Alors, le *open data*, c'est extrêmement important. Parce que c'est vrai que pour, puis ç'a été mentionné deux fois que c'est pas clair et c'est pas facile pour le citoyen moyen de passer à travers un budget, et là là là, et de trouver l'information. Et l'instauration d'un mécanisme de vérification de l'application de la Charte dans les différents départements et les arrondissements...

2680

2685 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

Qui dépasserait les simples plaintes déposées à...

2690 **Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :**

Tout à fait.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2695 C'est pas simple, mais les plaintes disons déposées à l'ombudsman.

Mme MARIE-CHRISTINE DUFOUR :

L'avant au lieu de l'après.

2700 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER , commissaire :**

Exactement. Donc, qui ramène un peu cette notion qui a été évoquée à plusieurs occasions durant ces trois jours de l'imputabilité et de la visibilité de la portée de la Charte dans la vie quotidienne des gens.

2705 Là-dessus, j'aimerais vous remercier beaucoup. On me rappelle de vous rappeler que, oui, on peut venir présenter un mémoire en deuxième partie, mais qu'on vous invite aussi à remplir le formulaire sur le site internet de l'Office pour pouvoir faire connaître vos commentaires et vos avis.

2710 Et je redonne la parole au président.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2715 Alors, nous sommes au point 5 et c'est l'aspect agréable de la tâche du président qui n'est pas juste un préfet de discipline.

 La première, c'est de remercier madame Ollivier de nous avoir rendu la soirée si agréable et si dynamique sur un sujet difficile.

2720

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

 Merci.

2725

M. CLAUDE FABIEN, président :

 Deuxièmement, je veux remercier tous les intervenants de la table ronde, les représentants des organismes et puis les experts de leur héroïsme d'avoir contribué ce soir à cette longue séance d'étude qui est extrêmement utile.

2730

 Je remercie aussi l'ombudsman, madame Savard, qui a brillé une fois de plus, et puis monsieur Patenaude qui également nous a instruits. Je remercie enfin, et peut-être encore plus, le public de vos interventions, de votre présence. Je vous invite tous et toutes à revenir nous voir dans un mois avec vos mémoires ou bien vos messages; il n'est pas nécessaire d'écrire, vous pouvez venir nous parler et nous vous écouterons avec le plus grand intérêt.

2735

 Merci et bon retour.

2740

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique.

2745

Le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2750

LOUISE PHILIBERT, s.o.